RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2007 B 04326
Numéro SIREN : 497 941 377
Nom ou dénomination : TALENTSOFT

Ce dépôt a été enregistré le 22/11/2021 sous le numéro de dépôt 64582

TALENTSOFT
Human added value

Etats financiers consolidés
1er janvier 2020 - 31 décembre 2020

certifié conforme à l'original



COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(En milliers d'euros)	*Notes*	12.2020	12.2019
Chiffre d'affaires	*5.1*	75 476	71 228
Autres produits d'exploitation	*5.2*	16 851	16 822
Produits d'exploitation		**92 327**	**88 050**
Achats et charges externes	*5.3*	(31 783)	(36 376)
Charges de personnel	*5.4*	(52 691)	(48 892)
Dotation aux amortissements et provisions		(12 095)	(9 493)
Impôts et taxes		(1 367)	(1 215)
Résultat d'exploitation		**(5 609)**	**(7 925)**
Produits et charges exceptionnels	*5.6*	(261)	(179)
Produits et charges financières	*5.5*	(1 268)	(1 360)
Résultat avant impôts		**(7 138)**	**(9 464)**
Impôts sur les résultats	*5.7*	(81)	(184)
Résultat net des entreprises intégrées		**(7 219)**	**(9 648)**
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence		-	-
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition		-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé		**(7 219)**	**(9 648)**
- Attribuable aux actionnaires de Talentsoft S.A.		(7 219)	(9 646)
- Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		0	(2)

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés annuels.

BILAN CONSOLIDE

Actif

(En milliers d'euros)	*Notes*	31/12/2020	31/12/2019
Ecart d'acquisition	*4.1*	16 874	15 977
Immobilisations incorporelles	*4.2*	21 654	18 648
Immobilisations corporelles	*4.3*	2 348	2 645
Immobilisations financières	*4.4*	2 106	2 054
Actif immobilisé		**42 982**	**39 324**
Clients et comptes rattachés	*4.5*	45 717	40 871
Autres créances et comptes de régularisation	*4.6*	10 749	11 442
Actifs d'impôts différés	*4.7*	241	259
Trésorerie et équivalents de trésorerie	*4.8*	22 422	18 894
Actif circulant		**79 129**	**71 465**
Total de l'actif		**122 111**	**110 790**

Passif

(En milliers d'euros)	*Notes*	31/12/2020	31/12/2019
Capital		2 812	2 711
Primes		18 688	21 636
Réserves consolidées		(7 076)	(6 368)
Résultat net part du Groupe		(7 219)	(9 646)
Autres		-	56
Subventions d'investissement		-	29
Capitaux propres - part du Groupe		**7 205**	**8 418**
Intérêts minoritaires		-	-
Total des capitaux propres	*4.9*	**7 205**	**8 418**
Provisions pour risques et charges	*4.10*	**2 081**	**1 861**
Emprunts et dettes financières	*4.11*	28 918	23 566
Passifs d'impôts différés	*4.7*	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		9 723	12 021
Autres dettes et comptes de régularisation	*4.12*	74 184	64 924
Passif circulant		**112 825**	**100 511**
Total du passif		**122 111**	**110 790**

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés annuels.

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(En milliers d'euros)	*Notes*	12.2020	12.2019
Résultat net des entreprises intégrées		**(7 219)**	**(9 648)**
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liées à l'activité			
- Amortissements et provisions (1)		11 938	9 479
- Variation des impôts différés		19	125
- Charge d'impôts		62	59
- Plus ou moins-values de cession		7	(174)
- Charges d'intérêts bancaires		630	909
Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées		**5 436**	**750**
Impôt sur les Sociétés Payé		**35**	**34**
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		**2 338**	**(3 611)**
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		**7 809**	**(2 827)**
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	*4.2 / 4.3*	(14 474)	(15 228)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		295	371
Acquisitions d'immobilisations financières nettes de cessions		(103)	(117)
Incidence des variations de périmètre		(252)	0
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		**(14 534)**	**(14 974)**
Augmentation de capital		126	293
Emissions d'emprunts	*4.11*	15 000	0
Intérêts payés		(446)	(758)
Remboursement d'emprunts	*4.11*	(763)	(1 966)
Variations des autres passifs financiers (2)	*4.11*	(3 668)	(3 500)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		**10 249**	**(5 931)**
Variation de la trésorerie nette		**3 524**	**(23 731)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période		18 894	42 615
Incidence des variations de cours des devises		(3)	10
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période		**22 415**	**18 894**

(1) Exclusion des provisions pour actif circulant - incluant les reprises de subventions d'investissement.

(2) Ce poste inclut les financements (y compris le coût financier afférent) obtenus auprès de différents organismes de financement sur la base de contrats pluriannuels signés avec certains clients.

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés annuels

VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(En milliers d'euros)	Capital	Primes	Ecarts de conversion	Réserves consolidées	Résultat de la période	Bons de souscription d'actions	Subventions d'investissement	**Capitaux propres - part du Groupe**	Intérêts minoritaires	**Total capitaux propres**
Solde au 31 décembre 2019	**2 711**	**21 626**	**19**	**(6 377)**	**(9 646)**	**56**	**29**	**8 418**	**-**	**8 418**
Résultat net de l'ensemble consolidé	-	-	-	-	(7 219)	-	-	**(7 219)**	-	**(7 219)**
Affectation du resultat de l'exercice précédent	-	-	-	(9 646)	9 646	-	-	**-**	-	**-**
Augmentations de capital	100	5 934	-	-	-	-	-	**6 034**	-	**6 034**
Autres	-	(8 872)	1	8 928	-	(56)	(29)	**(28)**	-	**(28)**
Solde au 31 décembre 2020	**2 812**	**18 688**	**19**	**(7 095)**	**(7 219)**	**-**	**-**	**7 205**	**-**	**7 205**

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés annuels.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés et les notes présentent les opérations du Groupe Talensoft SA.

Talensoft SA, société mère du Groupe, est une société de droit français (Société Anonyme) dont le siège social est situé au 8 rue Heyrault, 92100 Boulogne Billancourt.

Note 1 – Principes généraux et recours aux estimations

1.1 Base de préparation des comptes

Les comptes consolidés sont établis selon les règles et méthodes relatives aux comptes consolidés approuvées par arrêté du 22 juin 1999 portant homologation du règlement 99-02 du Comité de Réglementation Comptable et mises à jour par le règlement 2005-10, par le règlement 2008-10 puis les règlements ANC 2010-03, 2015-07 et 2016-08 du 02 décembre 2016.

Les comptes consolidés ont été préparés sous la responsabilité de la Direction de Talentsoft SA, dans le respect de prudence et conformément aux principales hypothèses suivantes :

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
- Evaluation au coût historique,
- Continuité de l'exploitation.

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2020 sont les mêmes que ceux retenus dans le cadre de la préparation des comptes consolidés au 31 décembre 2019.

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en milliers d'euros, sans décimale. Les arrondis au millier d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas de figure, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

La date de clôture des comptes consolidés est le 31 décembre de chaque année. Les comptes individuels inclus dans les comptes consolidés ont été clôturés au 31 décembre et couvrent une période de 12 mois d'activité.

1.2 Comparabilité des exercices

Aucun changement de méthode ou de présentation affectant la lecture des comptes consolidés n'est à signaler.

1.3 Méthode de consolidation

Les sociétés retenues pour la consolidation sont celles dont la société mère contrôle directement ou indirectement plus de 20% des droits de vote à l'exclusion des sociétés ne présentant pas, de par leur taille, un caractère significatif :

- Les sociétés dans lesquelles le Groupe dispose, directement ou indirectement, du contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale ;
- Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle ;
- Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés incluent dans le périmètre de consolidation sont présentées dans le tableau ci-dessous :

		31/12/2020			**31/12/2019**		
Société	Pays	Droits de vote	Pourcentage d'intérêts	Méthode de consolidation	Droits de vote	Pourcentage d'intérêts	Méthode de consolidation
Talensoft S.A.	France	100%	100%	Société mère	100%	100%	Société mère
Talentsoft GmBH	Allemagne	100%	100%	IG	100%	100%	IG
PeopleXS Holding B.V.	Pays-Bas	100%	100%	IG	100%	100%	IG
PeopleXS GmBH	Suisse	100%	100%	IG	100%	100%	IG
PeopleXS Nordic APS	Danemark	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Talensoft Limited	Royaume-Uni	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Talensoft Swenden	Suède	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Edoceo Espagne	Espagne	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Talensoft Israël	Israël	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Talensoft Canada	Canada	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Talensoft Belgium	Belgique	100%	100%	IG	100%	100%	IG

IG : Intégration globale

La société Crafty a été acquise en juin 2020 et a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine dans Talensoft S.A. au 1er décembre 2020.

1.4 Conversion des états financiers en devises étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle de la société mère Talensoft SA. Les postes de bilan des comptes des sociétés consolidées présentant une monnaie fonctionnelle différente de l'euro sont convertis en euros sur la base des cours de change à la date de clôture. Les postes du compte de résultat sont convertis sur la base des cours journaliers. La différence de conversion sur l'actif net d'ouverture et sur le compte de résultat est inscrite dans les capitaux propres sous la rubrique « réserve de conversion ».

1.5 Méthodes préférentielles

Les méthodes préférentielles énoncées par le règlement CRC n° 99-02 et appliquées dans le cadre de l'élaboration des états financiers consolidés sont :

- la capitalisation des frais de développement ;
- l'utilisation de la méthode à l'avancement pour les contrats à long terme ;
- la comptabilisation en compte de résultat des écarts de conversion constatés à la clôture de l'exercice.

Par ailleurs, les méthodes préférentielles ci-dessous n'ont pas été appliquées. Cependant, elles font l'objet d'une mention dans les engagements hors bilan :

- le retraitement des contrats de location-financement ;
- la comptabilisation d'une provision pour engagement de retraite.

1.6 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. La Société revoit ces estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Ces estimations, hypothèses ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Les principales estimations retenues par la Direction sont détaillées ci-dessous.

- Ecart d'acquisition et immobilisations incorporelles (évaluation, durée d'utilisation, test de dépréciation) ;
- Reconnaissance du chiffre d'affaires en compte de résultat conformément à la méthode de l'avancement pour les prestations d'installation ;
- Créances clients (dépréciation pour créances douteuses et détermination de leur recouvrabilité) ;
- Evaluation des provisions ;
- Impôts différés.

1.7 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires correspondent à la part des tiers dans les capitaux propres et le résultat de chaque société consolidée. Lorsque la part revenant aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres d'une entreprise consolidée devient négative, l'excédent ainsi que les pertes ultérieures imputables aux intérêts minoritaires seront supportés par le Groupe.

Note 2 – Faits marquants de l'exercice et évolution du périmètre de consolidation

2.1. Faits marquants de l'exercice

Crise sanitaire – Covid-19

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation des comptes de cet exercice. Cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir.La société n'a néanmoins pas été impactée de manière significative à ce stade par la situation sanitaire en Europe.

La société a souscrit un emprunt PGE d'un montant de 15 000 000 € afin de couvrir ses besoins éventuels de trésorerie.

Augmentations de capital

Le 27 janvier 2020, le conseil d'administration a constaté le remboursement des 5 055 Obligations remboursables en actions en 90.574 Actions P6'.

Ainsi, il a été procédé à une augmentation de capital par l'émission de 90 574 actions P6', soit un montant nominal 90 574 € et 5 427 029 € de prime d'émission.

Les augmentations de capital de l'exercice sont présentées dans le tableau ci-dessous :

€	Nombre d'Instruments	Capital Social	Prime d'émission	Total
Remboursement ORA	90 574	90 574	5 416 325	5 506 899
Acquisition Crafty	3 740	3 740	396 440	400 180
Exercice Actions Gratuites	900	900	(900)	0
Exercice BSPCE	4 778	4 778	121 819	126 597
Emission d'instruments de capitaux propres	**99 992**	**99 992**	**5 933 684**	**6 033 675**

Acquisition Crafty – Juin 2020

En juin 2020, Talensoft SA a acquis la totalité des actions de la société Crafty pour un prix de 585 K€ décomposés en 185 K€ payés en trésorerie et 400 K€ en actions Talensoft. Par ailleurs, un complément de prix de 365 K€ pourrait être versé en cas de respect de conditions de présence sur l'exercice 2021.

Crafty est une société spécialisée dans l'intelligence artificielle.

2.2. Variation de périmètre

Comme rappelé précédement, Talensoft a acquis en date du 10 juin 2020, la société Crafty.

Flux nets de trésorerie

(En milliers d'euros)	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	23
Position nette de trésorerie acquise	**23**
Prix d'acquisition	1 040
Prix d'acquisition versé en actions	(400)
Complément de prix restant à verser (*)	(365)
Flux de trésorerie sur l'acquisition	**(252)**

(*) Un complément de prix de 365 K€ pourrait être versé en cas de respect de conditions de présence sur l'exercice 2021.

Goodwill

(En milliers d'euros)	Affectation du prix d'acquisition
Part versée en trésorerie	185
Part versée en actions	400
Frais d'acquisition	90
Complément de prix	365
Prix d'acquisition	**1 040**
Juste valeur de l'actif net acquis	143
Ecart d'acquisition	**897**

Juste valeur des actifs et passifs transférés

(En milliers d'euros)	Actif net de l'entité acquise à la juste valeur
Immobilisations incorporelles	233
Immobilisations corporelles	2
Clients et comptes rattachés	42
Autres créances et comptes de régularisation	55
Trésorerie et équivalents de trésorerie	23
Total de l'actif	**355**
Emprunts et dettes financières	100
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55
Autres dettes et comptes de régularisation	57
Total du passif	**212**
Actif net acquis	**143**

Note 3 – Evénements postérieurs à la clôture

Aucun évenement postérieur à la clôture n'est à signaler.

Note 4 –Principales composantes du bilan

4.1 Ecart d'acquisition

4.1.1 Principes comptables

Le goodwill correspond à l'écart constaté entre le coût d'acquisition des titres d'une société entrée dans le périmètre de consolidation (incluant les frais d'acquisition des titres) et la part du Groupe dans la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels relatifs à la société acquise.

Il est procédé, lors de la première consolidation d'une entité, à la réévaluation des actifs et passifs et ainsi à l'affectation de l'écart précédemment évoqué. La partie non affectée est enregistrée à l'actif du bilan consolidé dans le poste « Ecart d'acquisition ». Les goodwill relatifs aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont inclus dans le poste « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Les écarts d'acquisition négatifs (badwill) sont comptabilisés en provisions pour risques et charges lorsqu'ils correspondent à des pertes futures attendues. Dans le cas contraire, ils sont directement comptabilisés en résultat l'année de l'acquisition.

Jusqu'à la clôture des comptes consolidés au 31 décembre 2015, les écarts d'acquisition étaient amortis sur une durée de 10 ans conformément aux hypothèses retenues et aux objectifs fixés lors des acquisitions.

Le Groupe a pris l'option de ne plus amortir les écarts d'acquisition à compter du 01/01/2016 en phase avec le Règlement ANC 2015-07 (comptes consolidés).

Ainsi, les écarts d'acquisition non amortis font l'objet au minimum d'un test de dépréciation annuel.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition à la valeur recouvrable, i.e. la valeur la plus élevée entre la juste valeur moins les coûts de sortie et la valeur d'utilité qui correspond à la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés attendus de l'utilisation et de la sortie du groupe.

La valeur recouvrable a été déterminée en utilisant la valeur d'utilité. Pour déterminer la valeur d'utilité, le Groupe a mis en place une approche multicritères basée sur la projection des flux futurs de trésorerie qu'il s'attend à obtenir ainsi que sur l'application des multiples de chiffre d'affaires constatés dans le secteur.

Les flux futurs de trésorerie sont extrapolés en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini de 2 %.

Les flux futurs de trésorerie sont actualisés par un coût moyen pondéré du capital (CMPC ou WACC) de 13 %.

4.1.2 Mouvements de la valeur nette des écarts d'acquisitions sur l'exercice

(En milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Valeur nette en début d'exercice	**15 977**	**15 977**
Goodwill reconnu au cours de la période	897	-
Amortissement du Goodwill	-	-
Pertes de valeur	-	-
Autres mouvements	-	-
Ecarts de conversion	-	-
Valeur nette en fin d'exercice	**16 874**	**15 977**
- Valeur brute	*19 131*	*18 234*
- Amortissements et pertes de valeurs	*(2 257)*	*(2 257)*

Le poste écart d'acquisition se présente ainsi :

	31/12/2020			31/12/2019
(En milliers d'euros)	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS & PERTES DE VALEUR	VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
Rflex *(2012)*	2 932	(879)	2 053	2 053
PeopleXS *(2014)*	6 892	(1 378)	5 514	5 514
Edoceo *(2016)*	8 410	-	8 410	8 410
Crafty *(2020)*	897	-	897	-
Total	**19 131**	**(2 257)**	**16 874**	15 977

4.2 Immobilisations incorporelles

4.2.1 Principes comptables

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au bilan pour leur coût d'acquisition ou de revient, diminué des amortissements et pertes de valeur éventuellement constatées. Elles sont principalement composées des coûts de développement de logiciels capitalisés conformément à la méthode préférentielle préconisée par le CRC 99-02, et répondant aux conditions suivantes:

- l'entreprise a l'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise, ce qui implique aussi la certitude d'obtenir l'autorisation de mise sur le marché du nouveau produit,
- le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable,
- l'entreprise a la capacité à utiliser ou vendre l'immobilisation en l'état.

Tous les autres coûts de recherche et développement ne répondant pas à ces critères sont comptabilisés directement en charges. Les coûts de développement capitalisés sont principalement composés de coûts de personnel (incluant les charges de personnel et les prestataires). Un mark-up de 2,5 % est ensuite appliqué afin de prendre en compte les coûts de fonctionnement supplémentaires.

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation estimée (3 ans pour les coûts de développement). Elles feront l'objet d'une dépréciation complémentaire en cas d'indice de perte de valeur.

4.2.2 Mouvements des immobilisations incorporelles sur l'exercice

(En milliers d'euros)	CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	COÛTS DE DEVELOPPEMENT	TOTAL
Valeur brute			
01/01/2020	**996**	**48 273**	**49 269**
Effet des autres variations de périmètre	-	285	
Acquisitions au cours de la période	415	13 191	13 606
Cessions au cours de la période	(399)	(92)	(491)
Autres mouvements de la période	-	-	-
Ecarts de conversion	-	-	-
31/12/2020	**1 012**	**61 657**	**62 384**
Amortissements et pertes de valeur			
01/01/2020	**(606)**	**(30 016)**	**(30 622)**
Effet des autres variations de périmètre	-	(52)	(52)
Amortissements de la période	(206)	(10 627)	(10 833)
Cessions au cours de la période	399	92	491
31/12/2020	**(413)**	**(40 603)**	**(41 015)**
Valeur nette			
01/01/2020	**390**	**18 257**	**18 648**
31/12/2020	**600**	**21 054**	**21 654**

4.3 Immobilisations corporelles

4.3.1 Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan pour leur coût d'acquisition (exclusion faite des intérêts d'emprunts financant l'acquisition) ou de revient, diminué des amortissements et pertes de valeur éventuellement constatées.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement selon les durées d'utilisation estimées présentées ci-dessous :

- Agencements et installations..... 10 ans
- Véhicules 4 ans
- Mobilier..... 3 à 7 ans
- Matériel de bureau et informatique..... 3 à 4 ans

Le Groupe n'applique par la méthode préférentielle relative aux contrats de location-financement. Ainsi, les biens acquis par l'intermédiaire d'un contrat de location-financement ne sont pas reconnus comme des immobilisations corporelles avec la dette financière afférentes mais comme une charge de location.

Les gains et pertes sur cession d'actif sont déterminés par différence entre le prix de cession des actifs et leur valeur nette comptable.

4.3.2 Mouvements des immobilisations corporelles sur l'exercice

(En milliers d'euros)	AGENCEMENTS & INSTALLATIONS	MATERIEL DE TRANSPORT	MOBILIER	MATERIEL INFORMATIQUE	TOTAL
Valeur brute					
01/01/2020	**2 094**	**22**	**415**	**1 563**	**4 093**
Effet des autres variations de périmètre	-	-	8	-	8
Acquisitions au cours de la période	511	1	28	329	869
Cessions au cours de la période	(256)	(9)	(18)	(188)	(471)
Autres mouvements de la période	2	-	27	(20)	9
Ecarts de conversion	-	-	(3)	-	(3)
31/12/2020	**2 351**	**14**	**457**	**1 684**	**4 506**
Amortissements et pertes de valeur					
01/01/2020	**(536)**	**(14)**	**(202)**	**(696)**	**(1 448)**
Effet des autres variations de périmètre			(6)	-	(6)
Amortissements de la période	(376)	(1)	(65)	(423)	(865)
Cessions au cours de la période	13	9	16	131	169
Autres mouvements de la période	(6)	-	(3)	-	(9)
Ecarts de conversion	-	-	1	-	1
31/12/2020	**(905)**	**(6)**	**(259)**	**(988)**	**(2 158)**
Valeur nette					
01/01/2020	**1 558**	**8**	**213**	**867**	**2 645**
31/12/2020	**1 446**	**8**	**198**	**696**	**2 348**

4.4 Immobilisations financières

4.4.1 Principes comptables

Les immobilisations financières sont principalement composées des dépôts de garantie relatifs aux locations immobilières. Elles font l'objet d'une dépréciation en cas d'indice de perte de valeur intervenue sur l'exercice.

4.4.2 Mouvements des immobilisations financières sur l'exercice

(En milliers d'euros)	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	TOTAL
Valeur brute		
01/01/2020	2 054	2 054
Acquisitions au cours de la période	103	103
Ecarts de conversion	(2)	(2)
31/12/2020	**2 155**	**2 155**
Amortissements et pertes de valeur		
01/01/2020	-	-
Pertes de valeur de la période	(50)	(50)
31/12/2020	-	-
Valeur nette	**(50)**	**(50)**
01/01/2020	**2 054**	**2 054**
31/12/2020	**2 106**	**2 106**

4.5 Clients et comptes rattachés

4.5.1 Principes comptables

Les créances clients intègrent les prestations facturées et non réglées, les prestations non encore facturées et les travaux en cours.

Les créances commerciales sont initialement reconnues à leur valeur nominale. Une provision est régulièrement estimée par la Direction et est comptabilisée s'il existe une indication objective démontrant que le groupe n'est pas en mesure de recouvrer l'ensemble des sommes initialement prévues par les termes de la créance. L'évaluation se base sur des données historiques et sur les échéances constatées.

Au 31 décembre 2020, certaines créances ont été cédées à la BPI pour un montant de 1 836 k€. Conformément au référentiel 99.02, ces créances ne sont plus présentes en « clients et comptes rattachés » et une information hors bilan est présentée en 6.1. Engagements hors bilan.

4.5.2 Détail des créances clients

(En milliers d'euros)	**31/12/2020**	**31/12/2019**
Créances clients	37 196	36 474
Travaux en cours et factures à établir	10 324	5 342
Total valeur brute	**47 521**	**41 816**
Provisions pour créances douteuses	(1 804)	(945)
Créances clients nettes	**45 717**	**40 871**

Les créances clients (hors créances douteuses) ont une échéance à moins d'un an.

4.6 Autres créances et comptes de régularisation

4.6.1 Détail des autres créances et comptes de régularisation

(En milliers d'euros)	**31/12/2020**	**31/12/2019**
Créances d'impôts sur les bénéfices	13	47
Crédits d'impôts (CIR/CICE)	3 686	4 719
Autres créances fiscales	994	1 225
Charges constatées d'avance	2 488	2 693
Fournisseurs débiteurs	126	91
Préfinancement CIR/CICE	3 438	2 652
Autres créances	4	15
Autres créances d'exploitation - Valeur brute	**10 749**	**11 442**
Provisions pour autres créances	-	-
Autres créances d'exploitation nettes	**10 749**	**11 442**

4.7 Impôts différés

4.7.1 Principes comptables

Un actif d'impôt différé, notamment sur les pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés ainsi que sur les différences temporaires déductibles, ne peut être comptabilisé que s'il est probable que la société disposera de bénéfices fiscaux futurs sur lesquels ils pourront être imputés. Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des prévisions de résultats fiscaux futurs, de la part des charges non récurrentes ne devant pas se renouveler à l'avenir incluse dans les pertes passées et de l'historique des résultats fiscaux des années précédentes.

Le Groupe compense ses actifs et passifs d'impôts différés par entité fiscale.

4.7.2 Mouvements des impôts différés

(En milliers d'euros)	31/12/2019	Effet des regroupements d'entreprises	Impact résultat	Autres	31/12/2020
Impôts différés sur différences temporaires	**78**	-	**(81)**	-	**(4)**
- Total impôts différés sur différences temporaires	274		1	-	275
- Plafonnement des impôts différés sur différences temporaires	(196)		(82)		(278)
Impôts différés reconnus sur déficits reportables	**181**	**0**	**64**	**0**	**245**
- Total impôts différés sur déficits reportables	25 683		2 616	535	28 834
- Total impôts différés sur déficits reportables non reconnus	(25 502)		(2 552)	(535)	(28 589)
Impôts différés actifs	**259**	**0**	**(17)**	**0**	**242**
Impôts différés passifs	-	-	-	-	-

4.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

4.8.1 Principes comptables

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » intègre la trésorerie (fonds de caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme - inférieur à trois mois, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur).

La trésorerie nette figurant dans le tableau des flux de trésorerie comprend la trésorerie et équivalents, diminuée des découverts bancaires.

4.8.2 Détail Trésorerie et équivalents de trésorerie et réconciliation avec le tableau de flux de trésorerie

(En milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Equivalents de trésorerie	2 001	11 512
Trésorerie	20 421	7 382
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**22 422**	**18 894**
Concours bancaires	(7)	0
Trésorerie nette	**22 416**	**18 894**

4.9 Capitaux propres

4.9.1 Capital social

Au 31 décembre 2020, le capital social de la société Talensoft se décompose en :

- 2 683 137 actions ordinaires,
- 128 733 actions de préférence.

Au cours de la période, 99 992 actions ont été émises réparties en 99 092 actions ordinaires et 900 actions de préférence.

4.9.2 Instruments de capitaux propres

(Nombre d'actions potentielles liées aux instruments de capitaux propres en circulation)

	Nombre d'instruments de capital	Nombre maximum d'actions ordinaires
BSPCE/Stock Options (*)	476 127	476 127
BSA Ratchets 2013 (*)	53 333	529 789
BSA Ratchets 2014 bis (*)	83 333	92 937
Actions Gratuites de Préférence (*)	27 670	276 700

() dont la totalité attribuée à fin 2020*

4.9.3 Subventions d'investissement

La société comptabilise les subventions d'investissement dans les capitaux propres. La reprise en résultat est effectuée sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de l'immobilisation à laquelle elles se rapportent.

4.9.4 Bons de Souscriptions d'Actions (BSA)

Les primes perçues suite à l'émission des BSA émis, étant considérées comme des instruments non remboursables et aucune rémunération n'étant due en cas d'absence ou d'insuffisance de bénéfice, sont classées dans les capitaux propres dans la rubrique « Autres ».

4.10 Provisions pour risques et charges

4.10.1 Principes comptables

Les provisions sont reconnues, si les conditions suivants sont respectées :

- La société a une obligation (légale ou contractuelle) vis-à-vis d'un tiers concernant un évènements passés ;
- Une sortie de ressources est attendue pour faire face à cette obligation ;
- L'obligation peut être estimée de manière précise.

Les primes de non conversion relatives aux obligations convertibles sont provisionnées en provisions pour risques à caractère financier.

4.10.2 Mouvements des provisions pour risques et charges

(En milliers d'euros)	Autres provisions pour risques et charges	Provision pour primes de non conversion	TOTAL
01/01/2020	**890**	**971**	**1 861**
Dotations	694	430	1 124
Reprise utilisée	(169)	-	(169)
Reprise non utilisée	(735)	-	(735)
31/12/2020	**680**	**1 401**	**2 081**

4.11 Emprunts et dettes financières

4.11.1 Détail des emprunts et dettes financières

(En milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts Obligataires convertibles	4 400	4 400
Emprunts Obligataires	3 000	3 000
Emprunts Obligataire remboursables en actions	0	5 487
Emprunts bancaires	17 940	3 528
Avances conditionnées	196	270
Autres passifs financiers	3 363	6 868
Concours bancaires	7	0
Intérêts courus non échus	13	13
Emprunts bancaires et autres dettes financières	**28 918**	**23 566**

Les « Autres passifs financiers » incluent les financements obtenus auprès de différents organismes de financement sur la base de contrats pluriannuels signés avec certains clients. Le coût du financement est présenté dans la ligne « Autres » de la note 5.5.1.

4.11.2 Echéances des emprunts et dettes financières

(En milliers d'euros)	31/12/2020	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Emprunts Obligataires convertibles	**4 400**		-	4 400
Emprunts Obligataires	**3 000**	-	3 000	-
Emprunts bancaires	**17 940**	**1 025**	**16 915**	**0**
- Société Générale (SG)	88	88	-	-
- Banque Publique d'Investissement (BPI)	2 800	900	1 900	-
- BNP	15 000	-	15 000	-
- Autres	52	37	15	-
Autres passifs financiers	**3 362**	**2 697**	**665**	-
Avances conditionnées	**196**	**112**	**84**	-
Concours bancaires	**7**	**7**	-	-
Emprunts et autres dettes financières	**28 905**	**3 841**	**20 664**	**4 400**

4.11.3 Mouvements des emprunts et dettes financières

(En milliers d'euros)	31/12/2019	Nouveaux emprunts	Rembour-sements	Variation	Reclassement	Entrée de périmètre	31/12/2020
Emprunts Obligataires convertibles	4 400	-	-	-	-	-	4 400
Emprunts Obligataires	3 000	-	-	-	-	-	3 000
Emprunts Obligataire remboursables en actions	5 487			-	(5 487)	-	-
Emprunts bancaires	3 528	15 000	(688)		-	100	17 940
Avances conditionnées	270	-	(75)	-	-	-	196
Autres passifs financiers	6 868	-	-	(3 506)	-	-	3 362
Concours bancaires		-	-	7	-		7
Intérêts courus	13		-	26	(26)	-	13
Emprunts et dettes financières	**23 566**	**15 000**	**(763)**	**(3 474)**	**(5 513)**	**100**	**28 918**

4.12 Autres dettes et comptes de régularisation

4.12.1 Détail des autres dettes et comptes de régularisation

(En milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Dette d'impôts exigibles	232	221
Autres dettes fiscales	7 351	5 126
Dettes sociales	10 169	8 363
Produits constatés d'avance	55 910	51 061
Dettes acquisitions d'immobilisations financières	365	-
Autres dettes	157	153
Autres dettes d'exploitation	**74 184**	**64 924**

4.12.2 Mouvements des produits constatés d'avance

(En milliers d'euros)	31/12/2019	variation	31/12/2020
PCA liés à l'étalement du C.I.R.	3 924	(45)	**3 879**
CIR 2017	341	(341)	0
CIR 2018	1 035	(690)	345
CIR 2019	2 548	(1 019)	1 529
CIR 2020	0	2 005	2 005
PCA liés aux abonnements	47 138	3 831	**52 031**
Total Produits Constatés d'Avance	**51 062**	**3 786**	**55 910**

Note 5 – Principaux composants du compte de résultat

5.1 Chiffre d'affaires

5.1.1 Principes comptables

Le Groupe génère du chiffre d'affaires provenant de deux sources :

- **L'abonnement et l'hébergement**

 Le Groupe commercialise un logiciel hébergé en mode SAAS sous forme de contrats d'abonnements de durées moyennes de 36 à 60 mois.
 Le chiffre d'affaires généré par ces contrats est reconnu prorata temporis.

- **Le Service**

 Le Groupe facture également des prestations de conseil, de formation, et d'assistance opérationnelle nécessaire à l'intégration du logiciel chez les clients. Le chiffre d'affaires sur les contrats de services est reconnu à l'avancement conformément à la méthode préférentielle préconisé par le CRC 99-02. Si les prévisions relatives aux contrats prévoient une perte, une provision est constatée pour tenir compte de la perte en fonction du stade d'avancement.

5.1.2 Chiffre d'affaires par nature des prestations

(En milliers d'euros)	**31/12/2020**	*%*	**31/12/2019**	*%*
Abonnement / Hébergement	61 972	*82%*	53 233	*75%*
Services	13 504	*18%*	17 995	*25%*
Total Chiffre d'affaires	**75 476**	***100%***	**71 228**	***100%***

5.1.3 Chiffre d'affaires par zone géographique

(En milliers d'euros)	**31/12/2020**	*%*	**31/12/2019**	*%*
France	55 635	*74%*	53 909	*76%*
Benelux	5 644	*7%*	5 258	*7%*
Danemark	4 701	*6%*	3 978	*6%*
Suisse/Allemagne	6 910	*9%*	6 158	*9%*
Autres	2 586	*3%*	1 925	*3%*
Total Chiffre d'affaires	**75 476**	***100%***	**71 228**	***100%***

5.2 Autres produits d'exploitation

5.2.1 Principe comptable

Les autres produits d'exploitation sont principalement constitués

- de l'activation des dépenses de R&D (se référer à la note *3.2.1*) ;
- du Crédit d'Impôt Recherche ("CIR"). Le CIR est un dispositif fiscal visant à favoriser la recherche et le développement. Le CIR est déduit de l'impôt sur les sociétés à payer et la partie excédente est remboursée après trois années.
 La part de CIR correspondant aux frais de R&D activés est reconnue en autres produits d'exploitation au même rythme que l'amortissement de l'actif incorporel sous-jacent ;
- de la quote-part de reprise des subventions d'investissement.

5.2.2 Détail des autres produits d'exploitation

(En milliers d'euros)	**31/12/2020**	**31/12/2019**
Capitalisation des frais de R&D	13 111	13 075
Crédit d'Impôt Recherche	3 246	3 411
Autres (*)	494	336
Autres produits d'exploitation	**16 851**	**16 822**
() dont reprise de subventions*	*29*	*117*

5.3 Autres achats et charges externes

5.3.1 Détail des autres achats et charges externes

(En milliers d'euros)	**31/12/2020**	**31/12/2019**
Achats fournitures	(193)	(192)
Sous-traitance directe	(16 383)	(19 357)
Locations immobilières	(2 845)	(2 897)
Autres locations	(1 094)	(1 091)
Coûts IT	(1 752)	(1 905)
Honoraires	(1 940)	(1 674)
Coûts Marketing et promotionnels	(2 569)	(4 268)
Frais de déplacement	(787)	(2 361)
Autres charges externes	(4 220)	(2 631)
Achats et charges externes	**(31 783)**	**(36 376)**

5.4 Charges de personnel

5.4.1 Détail des charges de personnel

(En milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Traitements et salaires	(39 758)	(36 777)
Charges sociales	(12 933)	(12 115)
Charges de personnel	**(52 691)**	**(48 892)**
Effectif moyen	*587*	*591*

5.5 Résultat financier

5.5.1 Détail du résultat financier

(En milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Charge d'intérêts	(472)	(733)
Gains (pertes) de change	(156)	(37)
Provision Prime non conversion	(480)	(414)
Autres	(160)	(176)
Résultat financier	**(1 268)**	**(1 360)**

5.6 Résultat exceptionnel

5.6.1 Principe comptable

Les produits et charges exceptionnels présentent les éléments n'ayant pas de lien avec l'activité courante de l'entreprise.

5.6.2 Détail du résultat exceptionnel

(En milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Plus et moins-values de cession d'actifs	(8)	174
Dotations et reprises exceptionnelles	(261)	(64)
Autres	8	(289)
Résultat exceptionnel	**(261)**	**(179)**

5.7 Impôts

5.7.1 Détail des impôts

(En milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Charge d'impôts exigibles	**(62)**	**(59)**
- France	0	0
- International	(62)	(59)
Variation d'impôts différés	**(19)**	**(125)**
- France	0	0
- International	(19)	(125)
Impôts sur les bénéfices	**(81)**	**(184)**

5.7.2 Preuve d'impôts

(En milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Résultat avant impôts	**(7 138)**	**(9 464)**
Taux théorique d'impôt	28,00%	28,00%
Charge d'impôt calculée au taux théorique	**1 999**	**2 650**
Eléments en réconciliation :		
- Impact du crédit d'Impôt	879	935
- Impôts différés non reconnus au cours de la période	(2 863)	(3 533)
- Impôts différés non reconnus au cours des exercices antérieurs	6	8
- Differences permanentes	(65)	(48)
- Effet des taux d'imposition	48	(91)
- Autres effets	(85)	(105)
Charge d'impôt comptabilisée	**(81)**	**(184)**
- Taux effectif d'impôt	**-1,14%**	**-1,94%**

Compte tenu des pertes de l'exercice et des pertes accumulées, il n'a pas été activé d'impôts différés sur déficits reportables relatifs à Talensoft SA.

Note 6 – Engagement hors bilan et autres informations

6.1 Engagements hors bilan

(En milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Nantissement de fonds de commerce	3 930	4 630
Contregarantie société caution bancaire BNP	13 500	-
Engagements relatifs aux contrats de crédit-bail (loyers restant à payer)	610	171
Engagements en matière de départ en retraite (1)	1 018	665
Mobilisation de la créance (créances de CIR et CICE)	8 272	4 689
Préfinancement de créances clients par la BPI	1 836	914

(1) : Hypothèses de calcul d'engagement de retraite : taux d'actuation de 0,34 % au 31/12/2020 et 0,77% au 31/12/2019 ; taux de charges patronales de 48 % ; turnover compris entre 0 % et 50 % en fonction de l'âge ; âge de départ à la retraite à 65 ans

6.2 Relation avec les parties liées

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

6.3 Honoraires des commissaires aux comptes

(En milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Certification des comptes	130	120
Autres diligences	-	-
Total	**130**	**120**

DocuSign Envelope ID: 9281F9D0-B2C4-454B-B70B-B5F122192453

TALENTSOFT
Société anonyme au capital de 2.817.528 euros
Siège social : 8, rue Heyrault - 92100 Boulogne-Billancourt
497 941 377 RCS Nanterre
(Ci-après désignée la « **Société** »)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 7 AVRIL 2021

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en application des statuts et de la loi sur les Sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, des résultats de cette activité et des perspectives, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Ces comptes sont joints au présent rapport.

I – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

I.1- Activité de la Société

I.1-a) Sur les plans commercial et technique

Sur le plan commercial

Malgré la pandémie de COVID-19, Talentsoft a continué de conforter sa position de leader du SaaS RH européen et sa stratégie de développement à l'international. De grands groupes dans toutes les régions d'Europe ont choisi Talentsoft :

- Dans les pays nordiques, des entreprises de tout secteur d'activité telles que Maersk Drilling, acteur mondial majeur dans l'équipement pour le forage pétrolier, Attendo, une des principales entreprises dans le domaine du soin aux personnes âgées, et ALM Brand, une entreprise de services financiers reconnue.
- En Allemagne et en Suisse, Talentsoft compte de nouveaux grands clients parmi lesquels Klöckner, distributeur d'aciers et de métaux, et Stadtwerke Heidelberg, fournisseur d'énergie pour la ville d'Heidelberg.
- Au Benelux, plus de 20 nouveaux clients ont fait le choix de Talentsoft dont le groupe Colruyt, leader de la grande distribution en Belgique, GZA, un des plus grands hôpitaux de Belgique, et Nedap, entreprise innovante dans le domaine de l'électronique.
- Au Canada, de nouveaux clients tels que le Groupe Canam, reconnu dans le domaine des matériaux de construction, et Adare Pharmaceuticals.

DocuSign Envelope ID: 9281F9D0-B2C4-454B-B70B-B5F122192453

- En France, Talentsoft a poursuivi son développement sur les trois segments de marché que sont le secteur public, les grands comptes et le Mid-Market. Au total ce sont plus d'une centaine d'entreprises françaises, dont un grand nombre avec des activités internationales, qui ont rejoint la communauté Talentsoft.

 Le segment du Mid Market a conservé une belle dynamique avec des nouveaux clients tels que Visitiav, ESN lyonnaise, But International et Andros.

 Les grands comptes se sont révélés également actifs avec de nouvelles références telles que les Caisse d'Epargne, filiales du Groupe BPCE, et Orange Business Services.

 Enfin le segment du secteur public a poursuivi sa forte croissance avec de nouvelles organisations telles que Unicil, le Conseil Général du Rhône et le Conseil Département d'Eure et Loire.

Sur le plan technique

Talentsoft a continué à développer une vision unique de l'expérience collaborateur et du futur de la Gestion du Capital Humain et de la Formation et le développement de produits innovants :

- Innovation : Talentsoft est désormais intégralement déployé sous Microsoft Teams, fruit de notre partenariat avec Microsoft ; et l'acquisition de la société CRAFTY en juillet 2020 a permis d'accélérer et de développer notre module Training Match ;

- Expérience Client : Mise en place d'une équipe dédiée et d'un design system afin d'améliorer les aspects d'accessibilité et d'expérience intégrée ; refonte d'interfaces utilisateur telles que NewForm et Backoffice; lancement de la nouvelle Application Mobile ; nouvelles fonctionnalités sous Microsoft Teams ;

- Data : Co-creation sur Match et premiers moteurs techniques d'analyse des données (Machine Learning Engine) ;

- Plateforme d'intégration et d'orchestration de différents partenaires (OPEN Platform) : dans la continuité de 2018 et de 2019 la « Plateforme HR » a permis à une dizaine de partenaires technologiques de venir ajouter leurs fonctionnalités RH à notre suite logicielle.

Par ailleurs, Talentsoft a repoussé les limites de disponibilité et de capacité d'usage de ses systèmes (jusqu'à 100%) et renforcé ses capacités de sécurisation en déployant un nouveau pare-feu (Web Application Firewall) pour nos serveurs et en se soumettant aux audits SOC2 et ISO27001.

I.2-b) Sur les plans juridique et capitalistique

L'exercice 2020 a été essentiellement marqué sur les plans juridiques et capitalistiques par l'acquisition de la totalité des 64.639 actions composant le capital de la société CRAFTY en date du 21 juillet 2020 et par les décisions et réunions suivantes :

I.2-b.1 Les membres du Conseil d'administration de la Société réunis le 27 janvier 2020, ont délibéré, sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation du remboursement de 5.055 Obligations remboursables en actions (désignées les « Obligations 2018 ») en 90.753 Actions P6',
- Augmentation de capital par l'émission de 90.753 Actions P6' de la Société et mise à jour corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

DocuSign Envelope ID: 9281F9D0-B2C4-454B-B70B-B5F122192453

I.2-b.2 Les membres du Conseil d'administration de la Société réunis le 2 mars 2020, ont délibéré, sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du projet de comptes de l'exercice 2019 ;
- Point d'information sur l'activité commerciale de la Société en 2019 et prévisionnelle pour 2020 ;
- Point d'information sur les « professionnal services » ;
- Point d'information sur la « vision produit » ;
- Point d'information sur la recherche de nouveaux membres du conseil d'administration afin de satisfaire aux dispositions légales en matière de parité homme-femme ;
- Utilisation de la délégation de compétence votée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 24 octobre 2019 à l'effet d'attribuer 300 actions de préférence dites « **Actions ADP1** » de la Société visée aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce au profit de salariés et/ou des mandataires de la Société et des sociétés liées à la Société ;
- Constatation de la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 3.378 euros suite à l'exercice de 3.378 BSPCE de la Société ;
- Constatation de la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 600 euros à la suite de la fin de la période d'acquisition de 600 actions gratuites de préférence dites « **Actions ADP1** » de la Société ;
- Mise à jour des statuts à la suite des deux (2) augmentations de capital constatées par le conseil ;
- Pouvoir en vue des formalités.

I.2-b.3 Les membres du Conseil d'administration de la Société réunis le 10 juin 2020, ont délibéré, sur l'ordre du jour suivant :

1/
- Examen et arrêté des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Examen et arrêté des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Décisions à prendre pour la préparation et la convocation de l'Assemblée générale mixte annuelle des actionnaires appelée à statuer notamment sur lesdits comptes sociaux et consolidés ;

2/
- Présentation de l'activité de la société (Business update et présentation des résultats à fin avril 2020) ;
- Présentation « produits » ;
- Point sur l'activité « professional services » ;
- Autorisation au Président pour la signature du contrat d'achat d'actions de la société CRAFTY ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

I.2-b.4 Les Actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée générale extraordinaire le 21 juillet 2020 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. <u>A titre ordinaire</u> :

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- Lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation des termes de ce rapport ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus aux administrateurs ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à

DocuSign Envelope ID: 9281F9D0-B2C4-454B-B70B-B5F122192453

l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Renouvellement du mandat de membre du Conseil d'administration de Monsieur Jean-Stéphane ARCIS ;
- Nomination de Madame Cathy DESQUESSES en qualité de membre du Conseil d'administration ;
- Fixation de la rémunération des membres du Conseil d'administration ;

2. <u>A titre extraordinaire</u> :

- Lecture du rapport du Conseil d'administration ;
- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes ;
- Lecture du rapport du Commissaire aux apports ;
- Approbation de l'évaluation des 28.877 actions de la société CRAFTY, dont la propriété est transférée à la Société TALENTSOFT conformément au traité d'apport conclu avec les apporteurs ;
- Émission de 3.740 actions ordinaires O au prix unitaire de 107 euros l'une, prime d'émission de 106 euros incluse, représentant une souscription totale de 400.180 euros, prime d'émission de 396.440 euros incluse, en rémunération de l'apport ;
- Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital d'un montant nominal de 3.740 euros résultant de l'Apport ;
- Modification de l'Article 6 « Capital Social » des statuts ;
- Modification de certaines conditions applicables aux Bons de Souscription d'Actions dont la création figure à la 8ème résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 mai 2016 ;
- Modification de certaines conditions applicables aux Bons de Souscription d'Actions dont la création figure à la 3ème résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2016 ;
- Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement 1.718 actions de préférence dites « **Actions ADP1** » de la Société visée aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce au profit des salariés et/ou des mandataires de la Société et des sociétés liées à la Société ;
- Augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établi en application des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

I.2-b.5 Les membres du Conseil d'administration de la Société réunis le 23 septembre 2020, ont délibéré, sur l'ordre du jour suivant :

- Point d'information sur les performances opérationnelles et commerciales et présentation de Monsieur Berry Clemens (nouveau « VP Sales »)
- Point d'information financier ;
- Revue générale des ressources humaines ;
- Point d'information sur l'offre Matching et l'intégration de Crafty ;
- Convocation d'assemblée générale extraordinaire à l'effet de modifier certaines conditions des Termes et Conditions applicables aux actions de préférence dites ADP2 qui constituent l'annexe 1 du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 décembre 2018 ;
- Renouvellement des mandats de Président du conseil d'administration et de Directeur Général de Jean-Stéphane ARCIS ;
- Renouvellement du mandat de Directeur Général Délégué d'Alexandre PACHULSKI ;
- Questions diverses ;
- Pouvoir en vue des formalités.

I.2-b.6 Les membres du Conseil d'administration de la Société réunis le 2 décembre 2020, ont délibéré, sur l'ordre du jour suivant :

DocuSign Envelope ID: 9281F9D0-B2C4-454B-B70B-B5F122192453

- Cooptation de Madame Carol ROCHE en qualité de nouvel administrateur de la Société en remplacement de Madame Scarlett OMAR-BROCA, démissionnaire ;
- Pouvoir en vue des formalités.

I.2-b.7 Les membres du Conseil d'administration de la Société réunis le 10 décembre 2020, ont délibéré, sur l'ordre du jour suivant :

- Point d'information opérationnel et commercial ;
- Point d'information financier ;
- Examen du projet de budget 2021 ;
- Point d'information Marketing ;
- Convocation d'une assemblée générale mixte à l'effet de décider :
 la modification de certaines conditions des Termes et Conditions applicables aux actions de préférence dites ADP2 qui constituent l'annexe 1 du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 décembre 2018 et,
 la ratification de la cooptation de Madame Carole Roche en qualité d'administrateur ;
- Rectification d'une erreur matérielle
 Le conseil a constaté qu'après vérification, il est apparu que parmi les demandes de remboursement d'obligations remboursables en actions P6' en date du 27 janvier 2020, figurait par erreur celle de Madame Barge à hauteur de dix obligations convertibles en actions correspondant à 179 actions P6', alors que lesdites obligations avaient préalablement été remboursées en numéraire par la Société.
 En conséquence, il convenait de réduire de 179 euros le montant de l'augmentation de capital constatée le 27 janvier 2020 laquelle est donc de 90.574 euros par émission de 90.574 actions P6' et de mettre à jour les statuts en conséquence ;
- Constatation de la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 300 euros à la suite de la fin de la période d'acquisition de 300 actions gratuites de préférence dites « **Actions ADP1** » de la Société ;
- Constatation de la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 1.400 euros suite à l'exercice de 1.400 BSPCE de la Société ;
- Mise à jour des statuts à la suite de la rectification de l'erreur matérielle et des deux (2) augmentations de capital constatées ce jour par le conseil ;
- Questions diverses ;
- Pouvoir en vue des formalités.

I.4- Activités de recherche et de développement

Au cours de l'année 2020, Talentsoft a continué à développer ses produits afin de répondre favorablement aux demandes croissantes de ses clients.

Le montant alloué au cours de l'exercice à la recherche et au développement de nos solutions s'élève à 13.064 K€.

I.5- Évolution prévisible et perspectives

Depuis l'apparition du COVID-19, le Groupe est très attentif à la situation de ses clients et de ses prospects et son activité est toujours en croissance. A la date d'arrêté des comptes, des prévisions de trésorerie ont été établies sur la base des informations dont la Direction dispose. Ces prévisions ne mettent pas en évidence une insuffisance de trésorerie.

DocuSign Envelope ID: 9281F9D0-B2C4-454B-B70B-B5F122192453

I.6- Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice social

I.6-a) Sur les plans technique et commercial

La taille moyenne des deals est toujours en augmentation et cette tendance devrait se poursuivre sur l'exercice 2021.

I.6-b) Sur les plans juridique et capitalistique

Le début de l'exercice 2021 a été essentiellement marqué sur les plans juridiques et capitalistiques par les décisions et réunions suivantes :

I.6-b.1 Les Actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée générale extraordinaire le 7 janvier 2021 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant

1. **<u>Résolutions à titre ordinaire</u> :**

 - Lecture du rapport du Conseil d'administration ;
 - La ratification de la cooptation de Madame Carol ROCHE en qualité d'administrateur ;
 - Nomination de Madame Béatrice LAZAT en qualité de membre du Conseil d'administration.

2. **<u>Résolution à titre extraordinaire</u> :**

 - Modification de certaines conditions des Termes et Conditions applicables aux actions de préférence dites ADP2 qui constituent l'annexe 1 du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 décembre 2018 ;

3. **<u>Résolution à titre ordinaire</u> :**

 - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

I.6-b.2 Les membres du Conseil d'administration de la Société réunis le 7 janvier 2021, ont délibéré, sur l'ordre du jour suivant :

- Utilisation de la délégation de compétence votée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 21 juillet 2020 à l'effet d'attribuer **650** actions de préférence dites « **Actions ADP1** » de la Société visée aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce au profit de salariés et/ou des mandataires de la Société et des sociétés liées à la Société ;
- Constatation de la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 3.330 euros à la suite de la fin de la période d'acquisition de 3.330 actions gratuites de préférence dites « **Actions ADP1** » de la Société ;
- Mise à jour des statuts à la suite de l'augmentation de capital constatées ce jour par le conseil ;
- Questions diverses ;
- Pouvoir en vue des formalités.

DocuSign Envelope ID: 9281F9D0-B2C4-454B-B70B-B5F122192453

II - PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE ET AFFECTATION DES RESULTATS

II.1.a - Exposé sur les chiffres sociaux de TALENTSOFT

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, les résultats de la Société sont les suivants :

- Le chiffre d'affaires s'est élevé à 73 174 K€ contre 68 046 K€ euros au titre de l'exercice précédent ;

- Le total des produits d'exploitation s'élève à 90 331 K€ contre 84 674 K€ au titre de l'exercice précédent ;

- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 99 785 K€ contre 96 267 K€ au titre de l'exercice précédent ;

- Le résultat d'exploitation ressort à la somme négative de 9 454 K€ contre la somme négative de 11 593 K€ au titre de l'exercice précédent ;

Compte tenu d'un résultat financier négatif de 1 133 K€ (contre un résultat négatif de 1 175 K€ au titre de l'exercice précédent) et d'un résultat exceptionnel négatif de 149 K€ (contre un résultat négatif de 310 K€ euros au titre de l'exercice précédent), le résultat de l'exercice se solde par unÿ perte de 7 567 K€ (contre une perte de 8 872 K€ au titre de l'exercice précédent).

Au 31 décembre 2020, le total du bilan de la Société s'élevait à 125 401 K€, contre 111 345 K€, au titre de l'exercice précédent.

Enfin, nous vous précisons que les capitaux propres de notre Société sont positifs à hauteur de 14 254 K€ au 31 décembre 2020.

II.1.b – Chiffres consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Les chiffres consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Conformément à la loi, les Commissaires aux comptes seront appelés à certifier la régularité et la sincérité de ces comptes consolidés.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, les résultats de la Société sont les suivants :

- Le chiffre d'affaires s'est élevé à 75 476 K€ contre 71.228 K€ au titre de l'exercice précédent ;

- Le total des produits d'exploitation s'élève à 92 327 K€ contre 88.050 K€ au titre de l'exercice précédent ;

- Le résultat d'exploitation ressort à la somme négative de 5 785 K€ contre la somme négative de 7 925 K€ au titre de l'exercice précédent ;

- Le résultat net de l'ensemble consolidé s'élève à la somme négative de 7 220 K€ contre la somme négative de 9 648 K€ au titre de l'exercice précédent ;

Enfin, nous vous précisons que les capitaux propres consolidés sont positifs à hauteur de 7 204 K€ au 31 décembre 2020.

DocuSign Envelope ID: 9281F9D0-B2C4-454B-B70B-B5F122192453

II.2- Méthodes de présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur et sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

II.3- Charges et dépenses « *somptuaires* »

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 Quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

II.4 - Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice, s'élevant à - 7 567 317,22 euros, au poste « prime d'émission, de fusion, d'apport … », dont le montant initialement fixé au 31 décembre 2020 à 18 687 657,32 euros sera fixé, après affectation de ladite perte, à la somme de 11.120.340,10 euros.

II.5- Rappel des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices sociaux

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que la Société n'a jamais procédé à la distribution de dividendes.

III - FILIALES ET PARTICIPATIONS

a. Notre Société possède depuis le mois de février 2014 une filiale au Pays Bas détenue à 100% : la société PeopleXS Holding B.V.

b. Une filiale a été créée en Allemagne en février 2014.

c. Notre Société détient depuis le 9 juin 2016, 100% du capital social de la société E-DOCEO, société par actions simplifiée au capital de 303.400 euros dont le siège social est 8, rue de Fionie Zac de la Bérangerais – 44240 La Chapelle sur Erdre, immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 442.313.748.

d. Les membres du Conseil d'administration réunis le 26 février 2018 ont approuvé le projet de fusion de la Société TALENTSOFT avec la société E-DOCEO. L'associé unique de la société E-DOCEO, en date du 26 février 2018, a également approuvé le projet de fusion de la Société TALENTSOFT avec la société E-DOCEO.

e. Notre Société a acquis la totalité des 64.639 actions composant le capital de la société CRAFTY en date du 21 juillet 2020

Notre société détient également des filiales dans les pays suivants :

PAYS BAS	ALLEMAGNE	ROYAUME UNI	BELGIQUE	CANADA
DANEMARK	SUISSE	ESPAGNE	SUEDE	ISRAEL

DocuSign Envelope ID: 9281F9D0-B2C4-454B-B70B-B5F122192453

IV - INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

Par application des dispositions de l'article L 225-211 du Code de Commerce, nous vous indiquons qu'au 31 décembre 2020, la Société ne détient aucune action propre et n'a pas d'autorisation de rachat d'actions en cours de validité.

V - INFORMATIONS FOURNIES AU TITRE DU RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

a. Informations concernant les mandataires sociaux :

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société :

Nom du mandataire	Mandat au sein de la Société	Mandat ou fonction exercé dans une autre société	Nom de la société
Jean-Stéphane ARCIS	Président Directeur Général	Gérant	SCI SARADOU
Jean-Stéphane ARCIS	Président Directeur Général	Associé	SNC SPIN 14
Jean-Stéphane ARCIS	Président Directeur Général	Associé	SNC INVESTID 4
Jean-Stéphane ARCIS	Président Directeur Général	Associé	SNC SPIN 16
Jean-Stéphane ARCIS	Président Directeur Général	Associé	SNC SPIN 4
Alex PACHULSKI	Directeur Général Délégué	-	O2 Consulting
Seventure Partners Représenté par David MANJARRES	Administrateur	Administrateur	SILKAN
Seventure Partners Représenté par David MANJARRES	Administrateur	Administrateur	Presto Engineering Europe
Seventure Partners Représenté par David MANJARRES	Administrateur	Administrateur	Web Geo Services
Seventure Partners Représenté par David MANJARRES	Administrateur	Administrateur	Nexess
Seventure Partners Représenté par David MANJARRES	Administrateur	Administrateur	SILKAN RT

DocuSign Envelope ID: 9281F9D0-B2C4-454B-B70B-B5F122192453

Seventure Partners Représenté par David MANJARRES	Administrateur	Administrateur	Aston iTrade Finance
David MANJARRES Représentant permanent de SEVENTURE PARTNERS	-	Administrateur	Presto Engineering Inc
David MANJARRES Représentant permanent de SEVENTURE PARTNERS	Administrateur	Administrateur	Izicap
David MANJARRES Représentant permanent de SEVENTURE PARTNERS	Administrateur	Administrateur	Navabi
David MANJARRES Représentant permanent de SEVENTURE PARTNERS	Administrateur	Administrateur	Testbirds
David MANJARRES	Administrateur	Membre du directoire	Seventure Partners
Jean TARDY-JOUBERT	Administrateur	Administrateur	Qatalyst Partners Ltd
Jean TARDY-JOUBERT	Administrateur	Administrateur	Condeco Group Ltd
Matthias HIEBER	Administrateur	Administrateur	Flint Group
Matthias HIEBER	Administrateur	Administrateur	Voodoo
Cathy DESQUESSES	Administrateur	[-]	[-]
Carol ROCHE	Administrateur	[-]	[-]
Béatrice LAZAT	Administrateur	[-]	[-]

b. <u>Contrôle des Commissaires aux comptes</u>

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport général des Commissaires aux comptes et de leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce.

Par ailleurs, nous vous indiquons que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières sont significatives pour les parties, ont été communiqués aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes.

<u>Conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce</u>

Nos Commissaires aux Comptes vous présenteront leur rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce.

<u>Concernant les conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé</u> :

DocuSign Envelope ID: 9281F9D0-B2C4-454B-B70B-B5F122192453

- Néant

Concernant la poursuite au cours de l'exercice écoulé des conventions déjà approuvées :

- O2 CONSULTING SAS, personnes intéressées : Jean-Stéphane ARCIS, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, Alexandre PACHULSKI, Directeur Générale Délégué Achat de prestations de services (Formation co-développement) pour un montant de 5.250 euros.

- Prestele Unternehmensberatung GMBH, personne intéressée : Peter PRESTELE, Administrateur. Achat de prestations de services (Consulting) pour un montant de 18.000 euros. Cette convention a pris fin le 21 juillet 2020 avec la fin du mandat d'administrateur de Peter PRESTELE.

- Gérard MARTELLOZO, Administrateur. Cette convention a pris fin le 21 juillet 2020 avec la fin du mandat d'administrateur de Gérard MARTELLOZO.

c. Situation des mandats des dirigeants, administrateurs, censeurs et commissaires aux comptes de la Société

1. Mandants des dirigeants, administrateurs et Censeurs de la Société :

- L'Assemblée générale du 21 juillet 2020 a décidé de renouveler le mandat d'administrateur de **Jean-Stéphane ARCIS** pour une nouvelle période de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale tenue dans l'année **2023** et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

- Le Conseil d'administration en date du 23 septembre 2020 a décidé de reconduire **Jean-Stéphane ARCIS** dans ses fonctions de (i) Président du Conseil d'administration et de (ii) Directeur général pour la durée de son mandat d'administrateur, soit pour une durée de trois (3) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale tenue dans l'année **2023** et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

- Le Conseil d'administration en date du 23 septembre 2020 a décidé de reconduire **Alexandre PACHULSKI** dans ses fonctions de Directeur général Délégué pour une durée de trois (3) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale tenue dans l'année **2023** et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

- Le conseil d'administration en date du 14 février 2019 a décidé de coopter Jean TARDY-JOUBERT en remplacement d'Anthony ZAPPALA, administrateur démissionnaire, pour la durée de son mandat restant à courir. Cette décision a été confirmée par l'assemblée Générale du 11 avril 2019 **qui a également procédé au renouvellement de son mandat d'administrateur pour une nouvelle période de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale tenue dans l'année 2022 qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.**

- Concernant le mandat d'administrateur de **SEVENTURE PARTNERS** il a été renouvelé par l'assemblée générale du 12 juin 2018 pour une nouvelle période de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale tenue dans l'année **2021** et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Ce mandat doit donc être renouvelé lors de la prochaine assemblée générale.

- Le conseil d'administration en date du 2 décembre 2020 a décidé de coopter **Carol ROCHE** en remplacement de **Scarlett OMAR-BROCA**, administrateur démissionnaire, pour la durée de son mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale tenue dans l'année **2021** et

DocuSign Envelope ID: 9281F9D0-B2C4-454B-B70B-B5F122192453

appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Cette décision a été confirmée par l'assemblée Générale du 7 janvier 2021. Ce mandat doit donc être renouvelé lors de la prochaine assemblée générale.

-

- Concernant le mandat d'administrateur de **Matthias HIEBER** il a été renouvelé par l'assemblée générale du 12 juin 2018 pour une nouvelle période de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale tenue dans l'année **2021** et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Ce mandat doit donc être renouvelé lors de la prochaine assemblée générale.

- Concernant le mandat d'administrateur de **Peter PRESTELE** il a été renouvelé par l'assemblée générale du 12 juin 2018 pour une nouvelle période de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale tenue dans l'année **2021** et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020. **Monsieur Peter PRESTELE a donné sa démission de son mandat d'administrateur au cours de l'exercice de l'année 2020.**

- Concernant le mandat d'administrateur de **Gérard MARTELLOZO** il a été renouvelé par l'assemblée générale du 12 juin 2018 pour une nouvelle période de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale tenue dans l'année 2021 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020. **Monsieur Gérard MARTELOZZO a donné sa démission de son mandat d'administrateur au cours de l'exercice de l'année 2020.**

- Concernant le mandat de Censeur du **FCPR FSN-PME Ambition Numérique** il a été renouvelé par l'assemblée générale du 12 juin 2018 pour une nouvelle période de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale tenue dans l'année **2021** et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Ce mandat doit donc être renouvelé lors de la prochaine assemblée générale.

- L'assemblée générale en date du 21 juillet 2020 a décidé de nommer en qualité de membre du Conseil d'administration **Cathy DESQUESSES**, pour une période de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale tenue dans l'année **2023** et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

- L'assemblée générale en date du 7 janvier 2021 a décidé de nommer en qualité de membre du Conseil d'administration **Béatrice LAZAT**, pour une période de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale tenue dans l'année **2024** et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

- L'assemblée générale en date du 21 décembre 2018 a décidé de nommer aux fonctions de Censeur au sein du Conseil d'administration **Matt SPETZLER**, pour une période de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale tenue dans l'année **2021** et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 (conformément à l'article 15 des statuts). Ce mandat doit donc être renouvelé lors de la prochaine assemblée générale.

2. <u>Mandats des Commissaires aux comptes de la Société</u> :

L'Assemblée générale mixte du 11 avril 2019 a procédé au renouvellement des mandats de :

- **DELOITTE & ASSOCIES**, Société anonyme au capital de 1.723.040 euros dont le siège social est sis, Tour Majunga-la-Défense Cedex FR, 6 Place de la Pyramide, 92908 Paris cedex immatriculée au RCS NANTERRE sous le numéro 572 028 041, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée **qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et qui se tiendra en 2025.**

DocuSign Envelope ID: 9281F9D0-B2C4-454B-B70B-B5F122192453

; et de

- **BEAS**, Société à responsabilité limitée au capital de 8.000 euros dont le siège social est sis, 7-9 villa Houssay 92524 - NEUILLY SUR SEINE cedex immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 315 172 445, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale **qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et qui se tiendra en 2025.**

L'Assemblée générale mixte du 25 avril 2017 a procédé à la nomination de :

- **YUMA AUDIT** (anciennement JLS Partners), 5 rue Catulle Mendes – 75017 PARIS, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, pour une période de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2022, qui se tiendra en 2023 ;

- **Monsieur Sam CHRIQUI,** 5 rue PLUMET – 75015 PARIS, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, pour une période de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2022, qui se tiendra en 2023.

d. <u>Informations relatives aux délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires en application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce</u> :

- Au cours de l'assemblée générale mixte en date du 21 juillet 2020, il a été donné pouvoir au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement 1.718 actions de préférence dites « Actions ADP1 » de la Société visée aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce au profit des salariés et/ou des mandataires de la Société et des sociétés liées à la Société.

 Au cours de l'exercice 2020, le conseil d'administration n'a pas fait usage de la délégation de compétence susvisée. En conséquence, le nombre d'actions de préférence dites « **Actions ADP1** » de la Société qui pouvaient être attribuées au 31 décembre 2020 était donc de 1.718.

 Les membres du Conseil d'administration de la Société réunis le 7 janvier 2021, ont fait usage de la délégation de compétence votée par l'Assemblée Générale mixte du 21 juillet 2020 à l'effet d'attribuer 650 actions de préférence dites « **Actions ADP1** » de la Société visée aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce au profit des salariés et/ou des mandataires de la Société et des sociétés liées à la Société. En conséquence, au jour de la tenue du conseil d'administration arrêtant les comptes de la Société, le nombre d'actions de préférence dites « **Actions ADP1** » de la Société pouvant être attribuées est donc de 1.068.

VI- <u>ACTIONNARIAT SALARIE</u>

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, nous précisons qu'à la date de rédaction du présent rapport, comme à la date de clôture de l'exercice, les actions détenues par le personnel de la Société dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise représentent moins de 3 % du capital social, la Société n'ayant pas mis en place de plan de participation des salariés au capital.

<u>VII - INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENTS</u>

Au titre des exercices ouverts à compter du 1er juillet 2016, le rapport de gestion des sociétés, dont les

DocuSign Envelope ID: 9281F9D0-B2C4-454B-B70B-B5F122192453

comptes sont certifiés par un commissaire aux comptes, devra comprendre, aussi bien pour les fournisseurs que les clients, le nombre et le montant total des factures reçues ou émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu. Ces montants seront ventilés par tranches de retard (c. com. art. L. 441-6-1).

Les montants indiqués ci-dessous sont présentés en milliers d'euros TTC (toutes taxes comprises).

Délais de paiement fournisseurs :

Au 31/12/2020	**Solde du compte**	**Solde non échu**	**de 1 à 30 jours**	**de 31 à 45 jours**	**de 46 à 60 j**	**plus de 61 jours**
Fournisseurs généraux	**7 737**	**2 984**	**2 192**	**775**	**-**	**1 786**
FNP	**4 396**	**4 396**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total	**12 133**	**7 380**	**2 192**	**775**	**0**	**1 786**
% Achats	**30%**	**18%**	**5%**	**2%**	**0%**	**4%**
Au 31/12/2019	**Solde du compte**	**Solde non échu**	**de 1 à 30 jours**	**de 31 à 45 jours**	**de 46 à 60 j**	**plus de 61 jours**
Fournisseurs généraux	6 826	2 507	2 785	1 037	497	0
FNP	4 743	4 743	0	0	0	0
Total	**11 569**	**7 250**	**2 785**	**1 037**	**497**	**0**
% Achats	**27%**	**17%**	**6%**	**2%**	**1%**	**0%**

Délais de paiement clients :

Au 31/12/2020	**Solde du compte**	**Solde non échu**	**de 1 à 30 jours**	**de 31 à 45 jours**	**de 46 à 60 j**	**plus de 61 jours**
Créances clients	38 337	25 212	6 280	1 607	-	5 238
FAE	10 217	10 217	-	-	-	-
Total	**48 554**	**35 429**	**6 280**	**1 607**	**0**	**5 238**
% CA	**66%**	**48%**	**9%**	**2%**	**0%**	**7%**

Au 31/12/2019	**Solde du compte**	**Solde non échu**	**de 1 à 30 jours**	**de 31 à 45 jours**	**de 46 à 60 j**	**plus de 61 jours**
Créances clients	34 807	23 993	5 221	1 590	339	3 664
FAE	5 274	5 274	0	0	0	0
Total	**40 081**	**29 267**	**5 221**	**1 590**	**339**	**3 664**
% CA	**60%**	**44%**	**8%**	**2%**	**1%**	**5%**

DocuSign Envelope ID: 9281F9D0-B2C4-454B-B70B-B5F122192453

VIII – CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

En conséquence de ce qui précède, nous vous proposons de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle le **7 avril 2021 à 15 heures**, au siège social de la Société et par moyens électroniques compte tenu de la crise sanitaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce et approbation des termes de ce rapport ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus aux administrateurs ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Affectation du résultat ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de SEVENTURE PARTNERS ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Carol ROCHE ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Matthias HIEBER ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de FCPR FSN-PME Ambition Numérique ;
- Renouvellement du mandat de censeur de Matt SPETZLER ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

*

Nous espérons que les propositions recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions correspondantes.

DocuSigned by:
Jean-Stéphane ARCIS
8A756BA9876F409...

Le Président du Conseil d'administration
M. Jean-Stéphane ARCIS

TALENTSOFT

Société Anonyme

8, rue Heyrault

92100 Boulogne-Billancourt

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020

Yuma Audit
5, rue Catulle Mendes
75017 Paris

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

TALENTSOFT

Société Anonyme

8, rue Heyrault

92100 Boulogne-Billancourt

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée générale de la société TALENTSOFT

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société TALENTSOFT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Ecarts d'acquisition

La note 4.1 de l'annexe expose les règles et principes comptables relatifs aux écarts d'acquisition. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

Immobilisations incorporelles

La note 4.2 de l'annexe expose les règles et principes comptables relatifs aux immobilisations incorporelles. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

En application de la loi, nous vous signalons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce ne figure pas dans les informations relatives au groupe mentionnées dans le rapport de gestion et que l'organisme tiers indépendant désigné par la société n'a pas mis en œuvre à ce jour ses diligences de vérification.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris et Paris-La Défense, le 17 mars 2021

Les commissaires aux comptes

Yuma Audit	Deloitte & Associés
	
Laurent HALFON	Benjamin HADDAD

TALENTSOFT
Human added value

Etats financiers consolidés
1er janvier 2020 - 31 décembre 2020

certifié conforme à l'original

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(En milliers d'euros)	*Notes*	12.2020	12.2019
Chiffre d'affaires	*5.1*	75 476	71 228
Autres produits d'exploitation	*5.2*	16 851	16 822
Produits d'exploitation		**92 327**	**88 050**
Achats et charges externes	*5.3*	(31 783)	(36 376)
Charges de personnel	*5.4*	(52 691)	(48 892)
Dotation aux amortissements et provisions		(12 095)	(9 493)
Impôts et taxes		(1 367)	(1 215)
Résultat d'exploitation		**(5 609)**	**(7 925)**
Produits et charges exceptionnels	*5.6*	(261)	(179)
Produits et charges financières	*5.5*	(1 268)	(1 360)
Résultat avant impôts		**(7 138)**	**(9 464)**
Impôts sur les résultats	*5.7*	(81)	(184)
Résultat net des entreprises intégrées		**(7 219)**	**(9 648)**
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence		-	-
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition		-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé		**(7 219)**	**(9 648)**
- Attribuable aux actionnaires de Talentsoft S.A.		(7 219)	(9 646)
- Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		0	(2)

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés annuels.

BILAN CONSOLIDE

Actif

(En milliers d'euros)	*Notes*	31/12/2020	31/12/2019
Ecart d'acquisition	*4.1*	16 874	15 977
Immobilisations incorporelles	*4.2*	21 654	18 648
Immobilisations corporelles	*4.3*	2 348	2 645
Immobilisations financières	*4.4*	2 106	2 054
Actif immobilisé		**42 982**	**39 324**
Clients et comptes rattachés	*4.5*	45 717	40 871
Autres créances et comptes de régularisation	*4.6*	10 749	11 442
Actifs d'impôts différés	*4.7*	241	259
Trésorerie et équivalents de trésorerie	*4.8*	22 422	18 894
Actif circulant		**79 129**	**71 465**
Total de l'actif		**122 111**	**110 790**

Passif

(En milliers d'euros)	*Notes*	31/12/2020	31/12/2019
Capital		2 812	2 711
Primes		18 688	21 636
Réserves consolidées		(7 076)	(6 368)
Résultat net part du Groupe		(7 219)	(9 646)
Autres		-	56
Subventions d'investissement		-	29
Capitaux propres - part du Groupe		**7 205**	**8 418**
Intérêts minoritaires		-	-
Total des capitaux propres	*4.9*	**7 205**	**8 418**
Provisions pour risques et charges	*4.10*	**2 081**	**1 861**
Emprunts et dettes financières	*4.11*	28 918	23 566
Passifs d'impôts différés	*4.7*	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		9 723	12 021
Autres dettes et comptes de régularisation	*4.12*	74 184	64 924
Passif circulant		**112 825**	**100 511**
Total du passif		**122 111**	**110 790**

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés annuels.

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(En milliers d'euros)	*Notes*	12.2020	12.2019
Résultat net des entreprises intégrées		**(7 219)**	**(9 648)**
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liées à l'activité :			
- Amortissements et provisions (1)		11 938	9 479
- Variation des impôts différés		19	125
- Charge d'impôts		62	59
- Plus ou moins-values de cession		7	(174)
- Charges d'Intérêts bancaires		630	909
Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées		**5 436**	**750**
Impôt sur les Sociétés Payé		**35**	**34**
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		**2 338**	**(3 611)**
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		**7 809**	**(2 827)**
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	*4.2 / 4.3*	(14 474)	(15 228)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		295	371
Acquisitions d'immobilisations financières nettes de cessions		(103)	(117)
Incidence des variations de périmètre		(252)	0
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		**(14 534)**	**(14 974)**
Augmentation de capital		126	293
Emissions d'emprunts	*4.11*	15 000	0
Intérêts payés		(446)	(758)
Remboursement d'emprunts	*4.11*	(763)	(1 966)
Variations des autres passifs financiers (2)	*4.11*	(3 668)	(3 500)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		**10 249**	**(5 931)**
Variation de la trésorerie nette		**3 524**	**(23 731)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période		18 894	42 615
Incidence des variations de cours des devises		(3)	10
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période		**22 415**	**18 894**

(1) Exclusion des provisions pour actif circulant - incluant les reprises de subventions d'investissement.

(2) Ce poste inclut les financements (y compris le coût financier afférent) obtenus auprès de différents organismes de financement sur la base de contrats pluriannuels signés avec certains clients.

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés annuels.

VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(En milliers d'euros)	Capital	Primes	Ecarts de conversion	Réserves consolidées	Résultat de la période	Bons de souscription d'actions	Subventions d'investissement	**Capitaux propres - part du Groupe**	Intérêts minoritaires	**Total capitaux propres**
Solde au 31 décembre 2019	**2 711**	**21 626**	**19**	**(6 377)**	**(9 646)**	**56**	**29**	**8 418**	**-**	**8 418**
Résultat net de l'ensemble consolidé	-	-	-	-	(7 219)	-	-	**(7 219)**	-	**(7 219)**
Affectation du resultat de l'exercice précédent	-	-	-	(9 646)	9 646	-	-	**-**	-	**-**
Augmentations de capital	100	5 934	-	-	-	-	-	**6 034**	-	**6 034**
Autres	-	(8 872)	1	8 928	-	(56)	(29)	**(28)**	-	**(28)**
Solde au 31 décembre 2020	**2 812**	**18 688**	**19**	**(7 095)**	**(7 219)**	**-**	**-**	**7 205**	**-**	**7 205**

Les notes annexes font partie intégrarte des comptes consolidés annuels.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés et les notes présentent les opérations du Groupe Talensoft SA.

Talensoft SA, société mère du Groupe, est une société de droit français (Société Anonyme) dont le siège social est situé au 8 rue Heyrault, 92100 Boulogne Billancourt.

Note 1 – Principes généraux et recours aux estimations

1.1 Base de préparation des comptes

Les comptes consolidés sont établis selon les règles et méthodes relatives aux comptes consolidés approuvées par arrêté du 22 juin 1999 portant homologation du règlement 99-02 du Comité de Réglementation Comptable et mises à jour par le règlement 2005-10, par le règlement 2008-10 puis les règlements ANC 2010-03, 2015-07 et 2016-08 du 02 décembre 2016.

Les comptes consolidés ont été préparés sous la responsabilité de la Direction de Talentsoft SA, dans le respect de prudence et conformément aux principales hypothèses suivantes :

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
- Evaluation au coût historique,
- Continuité de l'exploitation.

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2020 sont les mêmes que ceux retenus dans le cadre de la préparation des comptes consolidés au 31 décembre 2019.

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en milliers d'euros, sans décimale. Les arrondis au millier d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas de figure, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

La date de clôture des comptes consolidés est le 31 décembre de chaque année. Les comptes individuels inclus dans les comptes consolidés ont été clôturés au 31 décembre et couvrent une période de 12 mois d'activité.

1.2 Comparabilité des exercices

Aucun changement de méthode ou de présentation affectant la lecture des comptes consolidés n'est à signaler.

1.3 Méthode de consolidation

Les sociétés retenues pour la consolidation sont celles dont la société mère contrôle directement ou indirectement plus de 20% des droits de vote à l'exclusion des sociétés ne présentant pas, de par leur taille, un caractère significatif :

- Les sociétés dans lesquelles le Groupe dispose, directement ou indirectement, du contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale ;
- Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle ;
- Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés incluent dans le périmètre de consolidation sont présentées dans le tableau ci-dessous :

		31/12/2020			**31/12/2019**		
Société	Pays	Droits de vote	Pourcentage d'intérêts	Méthode de consolidation	Droits de vote	Pourcentage d'intérêts	Méthode de consolidation
Talensoft S.A.	France	100%	100%	Société mère	100%	100%	Société mère
Talentsoft GmBH	Allemagne	100%	100%	IG	100%	100%	IG
PeopleXS Holding B.V.	Pays-Bas	100%	100%	IG	100%	100%	IG
PeopleXS GmBH	Suisse	100%	100%	IG	100%	100%	IG
PeopleXS Nordic APS	Danemark	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Talensoft Limited	Royaume-Uni	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Talensoft Swenden	Suède	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Edoceo Espagne	Espagne	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Talensoft Israël	Israël	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Talensoft Canada	Canada	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Talensoft Belgium	Belgique	100%	100%	IG	100%	100%	IG

IG : Intégration globale

La société Crafty a été acquise en juin 2020 et a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine dans Talensoft S.A. au 1er décembre 2020.

1.4 Conversion des états financiers en devises étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle de la société mère Talensoft SA. Les postes de bilan des comptes des sociétés consolidées présentant une monnaie fonctionnelle différente de l'euro sont convertis en euros sur la base des cours de change à la date de clôture. Les postes du compte de résultat sont convertis sur la base des cours journaliers. La différence de conversion sur l'actif net d'ouverture et sur le compte de résultat est inscrite dans les capitaux propres sous la rubrique « réserve de conversion ».

1.5 Méthodes préférentielles

Les méthodes préférentielles énoncées par le règlement CRC n° 99-02 et appliquées dans le cadre de l'élaboration des états financiers consolidés sont :

- la capitalisation des frais de développement ;
- l'utilisation de la méthode à l'avancement pour les contrats à long terme ;
- la comptabilisation en compte de résultat des écarts de conversion constatés à la clôture de l'exercice.

Par ailleurs, les méthodes préférentielles ci-dessous n'ont pas été appliquées. Cependant, elles font l'objet d'une mention dans les engagements hors bilan :

- le retraitement des contrats de location-financement ;
- la comptabilisation d'une provision pour engagement de retraite.

1.6 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. La Société revoit ces estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Ces estimations, hypothèses ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Les principales estimations retenues par la Direction sont détaillées ci-dessous.

- Ecart d'acquisition et immobilisations incorporelles (évaluation, durée d'utilisation, test de dépréciation) ;
- Reconnaissance du chiffre d'affaires en compte de résultat conformément à la méthode de l'avancement pour les prestations d'installation ;
- Créances clients (dépréciation pour créances douteuses et détermination de leur recouvrabilité) ;
- Evaluation des provisions ;
- Impôts différés.

1.7 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires correspondent à la part des tiers dans les capitaux propres et le résultat de chaque société consolidée. Lorsque la part revenant aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres d'une entreprise consolidée devient négative, l'excédent ainsi que les pertes ultérieures imputables aux intérêts minoritaires seront supportés par le Groupe.

Note 2 – Faits marquants de l'exercice et évolution du périmètre de consolidation

2.1. Faits marquants de l'exercice

Crise sanitaire – Covid-19

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation des comptes de cet exercice. Cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir.La société n'a néanmoins pas été impactée de manière significative à ce stade par la situation sanitaire en Europe.

La société a souscrit un emprunt PGE d'un montant de 15 000 000 € afin de couvrir ses besoins éventuels de trésorerie.

Augmentations de capital

Le 27 janvier 2020, le conseil d'administration a constaté le remboursement des 5 055 Obligations remboursables en actions en 90.574 Actions P6'.

Ainsi, il a été procédé à une augmentation de capital par l'émission de 90 574 actions P6', soit un montant nominal 90 574 € et 5 427 029 € de prime d'émission.

Les augmentations de capital de l'exercice sont présentées dans le tableau ci-dessous :

€	Nombre d'instruments	Capital Social	Prime d'émission	Total
Remboursement ORA	90 574	90 574	5 416 325	5 506 899
Acquisition Crafty	3 740	3 740	396 440	400 180
Exercice Actions Gratuites	900	900	(900)	0
Exercice BSPCE	4 778	4 778	121 819	126 597
Emission d'instruments de capitaux propres	**99 992**	**99 992**	**5 933 684**	**6 033 675**

Acquisition Crafty – Juin 2020

En juin 2020, Talensoft SA a acquis la totalité des actions de la société Crafty pour un prix de 585 K€ décomposés en 185 K€ payés en trésorerie et 400 K€ en actions Talensoft. Par ailleurs, un complément de prix de 365 K€ pourrait être versé en cas de respect de conditions de présence sur l'exercice 2021.

Crafty est une société spécialisée dans l'intelligence artificielle.

2.2. Variation de périmètre

Comme rappelé précédement, Talensoft a acquis en date du 10 juin 2020, la société Crafty.

Flux nets de trésorerie

(En milliers d'euros)	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	23
Position nette de trésorerie acquise	**23**
Prix d'acquisition	1 040
Prix d'acquisition versé en actions	(400)
Complément de prix restant à verser (*)	(365)
Flux de trésorerie sur l'acquisition	**(252)**

(*) Un complément de prix de 365 K€ pourrait être versé en cas de respect de conditions de présence sur l'exercice 2021.

Goodwill

(En milliers d'euros)	Affectation du prix d'acquisition
Part versée en trésorerie	185
Part versée en actions	400
Frais d'acquisition	90
Complément de prix	365
Prix d'acquisition	**1 040**
Juste valeur de l'actif net acquis	143
Ecart d'acquisition	**897**

Juste valeur des actifs et passifs transférés

(En milliers d'euros)	Actif net de l'entité acquise à la juste valeur
Immobilisations incorporelles	233
Immobilisations corporelles	2
Clients et comptes rattachés	42
Autres créances et comptes de régularisation	55
Trésorerie et équivalents de trésorerie	23
Total de l'actif	**355**
Emprunts et dettes financières	100
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55
Autres dettes et comptes de régularisation	57
Total du passif	**212**
Actif net acquis	**143**

Note 3 – Evénements postérieurs à la clôture

Aucun évenement postérieur à la clôture n'est à signaler.

Note 4 –Principales composantes du bilan

4.1 Ecart d'acquisition

4.1.1 Principes comptables

Le goodwill correspond à l'écart constaté entre le coût d'acquisition des titres d'une société entrée dans le périmètre de consolidation (incluant les frais d'acquisition des titres) et la part du Groupe dans la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels relatifs à la société acquise.

Il est procédé, lors de la première consolidation d'une entité, à la réévaluation des actifs et passifs et ainsi à l'affectation de l'écart précédemment évoqué. La partie non affectée est enregistrée à l'actif du bilan consolidé dans le poste « Ecart d'acquisition ». Les goodwill relatifs aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont inclus dans le poste « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Les écarts d'acquisition négatifs (badwill) sont comptabilisés en provisions pour risques et charges lorsqu'ils correspondent à des pertes futures attendues. Dans le cas contraire, ils sont directement comptabilisés en résultat l'année de l'acquisition.

Jusqu'à la clôture des comptes consolidés au 31 décembre 2015, les écarts d'acquisition étaient amortis sur une durée de 10 ans conformément aux hypothèses retenues et aux objectifs fixés lors des acquisitions.

Le Groupe a pris l'option de ne plus amortir les écarts d'acquisition à compter du 01/01/2016 en phase avec le Règlement ANC 2015-07 (comptes consolidés).

Ainsi, les écarts d'acquisition non amortis font l'objet au minimum d'un test de dépréciation annuel.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition à la valeur recouvrable, i.e. la valeur la plus élevée entre la juste valeur moins les coûts de sortie et la valeur d'utilité qui correspond à la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés attendus de l'utilisation et de la sortie du groupe.

La valeur recouvrable a été déterminée en utilisant la valeur d'utilité. Pour déterminer la valeur d'utilité, le Groupe a mis en place une approche multicritères basée sur la projection des flux futurs de trésorerie qu'il s'attend à obtenir ainsi que sur l'application des multiples de chiffre d'affaires constatés dans le secteur.

Les flux futurs de trésorerie sont extrapolés en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini de 2 %.

Les flux futurs de trésorerie sont actualisés par un coût moyen pondéré du capital (CMPC ou WACC) de 13 %.

4.1.2 Mouvements de la valeur nette des écarts d'acquisitions sur l'exercice

(En milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Valeur nette en début d'exercice	**15 977**	**15 977**
Goodwill reconnu au cours de la période	897	-
Amortissement du Goodwill	-	-
Pertes de valeur	-	-
Autres mouvements	-	-
Ecarts de conversion	-	-
Valeur nette en fin d'exercice	**16 874**	**15 977**
- Valeur brute	*19 131*	*18 234*
- Amortissements et pertes de valeurs	*(2 257)*	*(2 257)*

Le poste écart d'acquisition se présente ainsi :

	31/12/2020			31/12/2019
(En milliers d'euros)	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS & PERTES DE VALEUR	VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
Rflex *(2012)*	2 932	(879)	2 053	2 053
PeopleXS *(2014)*	6 892	(1 378)	5 514	5 514
Edoceo *(2016)*	8 410	-	8 410	8 410
Crafty *(2020)*	897	-	897	-
Total	**19 131**	**(2 257)**	**16 874**	**15 977**

4.2 Immobilisations incorporelles

4.2.1 Principes comptables

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au bilan pour leur coût d'acquisition ou de revient, diminué des amortissements et pertes de valeur éventuellement constatées. Elles sont principalement composées des coûts de développement de logiciels capitalisés conformément à la méthode préférentielle préconisée par le CRC 99-02, et répondant aux conditions suivantes:

- l'entreprise a l'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise, ce qui implique aussi la certitude d'obtenir l'autorisation de mise sur le marché du nouveau produit,
- le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable,
- l'entreprise a la capacité à utiliser ou vendre l'immobilisation en l'état.

Tous les autres coûts de recherche et développement ne répondant pas à ces critères sont comptabilisés directement en charges. Les coûts de développement capitalisés sont principalement composés de coûts de personnel (incluant les charges de personnel et les prestataires). Un mark-up de 2,5 % est ensuite appliqué afin de prendre en compte les coûts de fonctionnement supplémentaires.

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation estimée (3 ans pour les coûts de développement). Elles feront l'objet d'une dépréciation complémentaire en cas d'indice de perte de valeur.

4.2.2 Mouvements des immobilisations incorporelles sur l'exercice

(En milliers d'euros)	CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	COÛTS DE DEVELOPPEMENT	TOTAL
Valeur brute			
01/01/2020	**996**	**48 273**	**49 269**
Effet des autres variations de périmètre	-	285	
Acquisitions au cours de la période	415	13 191	13 606
Cessions au cours de la période	(399)	(92)	(491)
Autres mouvements de la période	-	-	-
Ecarts de conversion	-	-	-
31/12/2020	**1 012**	**61 657**	**62 384**
Amortissements et pertes de valeur			
01/01/2020	**(606)**	**(30 016)**	**(30 622)**
Effet des autres variations de périmètre	-	(52)	(52)
Amortissements de la période	(206)	(10 627)	(10 833)
Cessions au cours de la période	399	92	491
31/12/2020	**(413)**	**(40 603)**	**(41 015)**
Valeur nette			
01/01/2020	**390**	**18 257**	**18 648**
31/12/2020	**600**	**21 054**	**21 654**

4.3 Immobilisations corporelles

4.3.1 Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan pour leur coût d'acquisition (exclusion faite des intérêts d'emprunts financant l'acquisition) ou de revient, diminué des amortissements et pertes de valeur éventuellement constatées.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement selon les durées d'utilisation estimées présentées ci-dessous :

- Agencements et installations..... 10 ans
- Véhicules 4 ans
- Mobilier..... 3 à 7 ans
- Matériel de bureau et informatique..... 3 à 4 ans

Le Groupe n'applique par la méthode préférentielle relative aux contrats de location-financement. Ainsi, les biens acquis par l'intermédiaire d'un contrat de location-financement ne sont pas reconnus comme des immobilisations corporelles avec la dette financière afférentes mais comme une charge de location.

Les gains et pertes sur cession d'actif sont déterminés par différence entre le prix de cession des actifs et leur valeur nette comptable.

4.3.2 Mouvements des immobilisations corporelles sur l'exercice

(En milliers d'euros)	AGENCEMENTS & INSTALLATIONS	MATERIEL DE TRANSPORT	MOBILIER	MATERIEL INFORMATIQUE	TOTAL
Valeur brute					
01/01/2020	**2 094**	**22**	**415**	**1 563**	**4 093**
Effet des autres variations de périmètre	-	-	8	-	8
Acquisitions au cours de la période	511	1	28	329	869
Cessions au cours de la période	(256)	(9)	(18)	(188)	(471)
Autres mouvements de la période	2	-	27	(20)	9
Ecarts de conversion	-	-	(3)	-	(3)
31/12/2020	**2 351**	**14**	**457**	**1 684**	**4 506**
Amortissements et pertes de valeur					
01/01/2020	**(536)**	**(14)**	**(202)**	**(696)**	**(1 448)**
Effet des autres variations de périmètre	-	-	(6)	-	(6)
Amortissements de la période	(376)	(1)	(65)	(423)	(865)
Cessions au cours de la période	13	9	16	131	169
Autres mouvements de la période	(6)	-	(3)	-	(9)
Ecarts de conversion	-	-	1	-	1
31/12/2020	**(905)**	**(6)**	**(259)**	**(988)**	**(2 158)**
Valeur nette					
01/01/2020	**1 558**	**8**	**213**	**867**	**2 645**
31/12/2020	**1 446**	**8**	**198**	**696**	**2 348**

4.4 Immobilisations financières

4.4.1 Principes comptables

Les immobilisations financières sont principalement composées des dépôts de garantie relatifs aux locations immobilières. Elles font l'objet d'une dépréciation en cas d'indice de perte de valeur intervenue sur l'exercice.

4.4.2 Mouvements des immobilisations financières sur l'exercice

(En milliers d'euros)	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	TOTAL
Valeur brute		
01/01/2020	2 054	2 054
Acquisitions au cours de la période	103	103
Ecarts de conversion	(2)	(2)
31/12/2020	**2 155**	**2 155**
Amortissements et pertes de valeur		
01/01/2020	-	-
Pertes de valeur de la période	(50)	(50)
31/12/2020	-	-
Valeur nette	**(50)**	**(50)**
01/01/2020	**2 054**	**2 054**
31/12/2020	**2 106**	**2 106**

4.5 Clients et comptes rattachés

4.5.1 Principes comptables

Les créances clients intègrent les prestations facturées et non réglées, les prestations non encore facturées et les travaux en cours.

Les créances commerciales sont initialement reconnues à leur valeur nominale. Une provision est régulièrement estimée par la Direction et est comptabilisée s'il existe une indication objective démontrant que le groupe n'est pas en mesure de recouvrer l'ensemble des sommes initialement prévues par les termes de la créance. L'évaluation se base sur des données historiques et sur les échéances constatées.

Au 31 décembre 2020, certaines créances ont été cédées à la BPI pour un montant de 1 836 k€. Conformément au référentiel 99.02, ces créances ne sont plus présentes en « clients et comptes rattachés » et une information hors bilan est présentée en 6.1. Engagements hors bilan.

4.5.2 Détail des créances clients

(En milliers d'euros)	**31/12/2020**	**31/12/2019**
Créances clients	37 196	36 474
Travaux en cours et factures à établir	10 324	5 342
Total valeur brute	**47 521**	**41 816**
Provisions pour créances douteuses	(1 804)	(945)
Créances clients nettes	**45 717**	**40 871**

Les créances clients (hors créances douteuses) ont une échéance à moins d'un an.

4.6 Autres créances et comptes de régularisation

4.6.1 Détail des autres créances et comptes de régularisation

(En milliers d'euros)	**31/12/2020**	**31/12/2019**
Créances d'impôts sur les bénéfices	13	47
Crédits d'impôts (CIR/CICE)	3 686	4 719
Autres créances fiscales	994	1 225
Charges constatées d'avance	2 488	2 693
Fournisseurs débiteurs	126	91
Préfinancement CIR/CICE	3 438	2 652
Autres créances	4	15
Autres créances d'exploitation - Valeur brute	**10 749**	**11 442**
Provisions pour autres créances	-	-
Autres créances d'exploitation nettes	**10 749**	**11 442**

4.7 Impôts différés

4.7.1 Principes comptables

Un actif d'impôt différé, notamment sur les pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés ainsi que sur les différences temporaires déductibles, ne peut être comptabilisé que s'il est probable que la société disposera de bénéfices fiscaux futurs sur lesquels ils pourront être imputés. Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des prévisions de résultats fiscaux futurs, de la part des charges non récurrentes ne devant pas se renouveler à l'avenir incluse dans les pertes passées et de l'historique des résultats fiscaux des années précédentes.

Le Groupe compense ses actifs et passifs d'impôts différés par entité fiscale.

4.7.2 Mouvements des impôts différés

(En milliers d'euros)	**31/12/2019**	Effet des regroupements d'entreprises	Impact résultat	Autres	**31/12/2020**
Impôts différés sur differences temporaires	**78**	-	**(81)**	-	**(4)**
- Total impôts différés sur différences temporaires	274	-	1	-	275
- Plafonnement des impôts différés sur différences temporaires	(196)	-	(82)	-	(278)
Impôts différés reconnus sur déficits reportables	**181**	**0**	**64**	**0**	**245**
- Total impôts différés sur déficits reportables	25 683	-	2 616	535	28 834
- Total impôts différés sur déficits reportables non reconnus	(25 502)	-	(2 552)	(535)	(28 589)
Impôts différés actifs	**259**	**0**	**(17)**	**0**	**242**
Impôts différés passifs	-	-	-	-	-

4.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

4.8.1 Principes comptables

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » intègre la trésorerie (fonds de caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme - inférieur à trois mois, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur).

La trésorerie nette figurant dans le tableau des flux de trésorerie comprend la trésorerie et équivalents, diminuée des découverts bancaires.

4.8.2 Détail Trésorerie et équivalents de trésorerie et réconciliation avec le tableau de flux de trésorerie

(En milliers d'euros)	**31/12/2020**	**31/12/2019**
Equivalents de trésorerie	2 001	11 512
Trésorerie	20 421	7 382
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**22 422**	**18 894**
Concours bancaires	(7)	0
Trésorerie nette	**22 416**	**18 894**

4.9 Capitaux propres

4.9.1 Capital social

Au 31 décembre 2020, le capital social de la société Talensoft se décompose en :

- 2 683 137 actions ordinaires,
- 128 733 actions de préférence.

Au cours de la période, 99 992 actions ont été émises réparties en 99 092 actions ordinaires et 900 actions de préférence.

4.9.2 Instruments de capitaux propres

(Nombre d'actions potentielles liées aux instruments de capitaux propres en circulation)

	Nombre d'instruments de capital	Nombre maximum d'actions ordinaires
BSPCE/Stock Options (*)	476 127	476 127
BSA Ratchets 2013 (*)	53 333	529 789
BSA Ratchets 2014 bis (*)	83 333	92 937
Actions Gratuites de Préférence (*)	27 670	276 700

() dont la totalité attribuée à fin 2020*

4.9.3 Subventions d'investissement

La société comptabilise les subventions d'investissement dans les capitaux propres. La reprise en résultat est effectuée sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de l'immobilisation à laquelle elles se rapportent.

4.9.4 Bons de Souscriptions d'Actions (BSA)

Les primes perçues suite à l'émission des BSA émis, étant considérées comme des instruments non remboursables et aucune rémunération n'étant due en cas d'absence ou d'insuffisance de bénéfice, sont classées dans les capitaux propres dans la rubrique « Autres ».

4.10 Provisions pour risques et charges

4.10.1 Principes comptables

Les provisions sont reconnues, si les conditions suivants sont respectées :

- La société a une obligation (légale ou contractuelle) vis-à-vis d'un tiers concernant un évènements passés ;
- Une sortie de ressources est attendue pour faire face à cette obligation ;
- L'obligation peut être estimée de manière précise.

Les primes de non conversion relatives aux obligations convertibles sont provisionnées en provisions pour risques à caractère financier.

4.10.2 Mouvements des provisions pour risques et charges

(En milliers d'euros)	Autres provisions pour risques et charges	Provision pour primes de non conversion	TOTAL
01/01/2020	**890**	**971**	**1 861**
Dotations	694	430	1 124
Reprise utilisée	(169)	-	(169)
Reprise non utilisée	(735)	-	(735)
31/12/2020	**680**	**1 401**	**2 081**

4.11 Emprunts et dettes financières

4.11.1 Détail des emprunts et dettes financières

(En milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts Obligataires convertibles	4 400	4 400
Emprunts Obligataires	3 000	3 000
Emprunts Obligataire remboursables en actions	0	5 487
Emprunts bancaires	17 940	3 528
Avances conditionnées	196	270
Autres passifs financiers	3 363	6 868
Concours bancaires	7	0
Intérêts courus non échus	13	13
Emprunts bancaires et autres dettes financières	**28 918**	**23 566**

Les « Autres passifs financiers » incluent les financements obtenus auprès de différents organismes de financement sur la base de contrats pluriannuels signés avec certains clients. Le coût du financement est présenté dans la ligne « Autres » de la note 5.5.1.

4.11.2 Echéances des emprunts et dettes financières

(En milliers d'euros)	31/12/2020	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Emprunts Obligataires convertibles	**4 400**		-	**4 400**
Emprunts Obligataires	**3 000**	-	**3 000**	-
Emprunts bancaires	**17 940**	**1 025**	**16 915**	**0**
- Société Générale (SG)	88	88	-	-
- Banque Publique d'Investissement (BPI)	2 800	900	1 900	-
- BNP	15 000	-	15 000	-
- Autres	52	37	15	-
Autres passifs financiers	**3 362**	**2 697**	**665**	-
Avances conditionnées	**196**	**112**	**84**	-
Concours bancaires	**7**	**7**	-	-
Emprunts et autres dettes financières	**28 905**	**3 841**	**20 664**	**4 400**

4.11.3 Mouvements des emprunts et dettes financières

(En milliers d'euros)	31/12/2019	Nouveaux emprunts	Rembour-sements	Variation	Reclassement	Entrée de périmètre	31/12/2020
Emprunts Obligataires convertibles	4 400	-	-	-	-	-	4 400
Emprunts Obligataires	3 000	-	-	-	-	-	3 000
Emprunts Obligataire remboursables en actions	5 487	-		-	(5 487)	-	-
Emprunts bancaires	3 528	15 000	(688)	-	-	100	17 940
Avances conditionnées	270	-	(75)	-	-	-	196
Autres passifs financiers	6 868	-	-	(3 506)	-	-	3 362
Concours bancaires		-	-	7	-	-	7
Intérêts courus	13	-	-	26	(26)	-	13
Emprunts et dettes financières	**23 566**	**15 000**	**(763)**	**(3 474)**	**(5 513)**	**100**	**28 918**

4.12 Autres dettes et comptes de régularisation

4.12.1 Détail des autres dettes et comptes de régularisation

(En milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Dette d'impôts exigibles	232	221
Autres dettes fiscales	7 351	5 126
Dettes sociales	10 169	8 363
Produits constatés d'avance	55 910	51 061
Dettes acquisitions d'immobilisations financières	365	-
Autres dettes	157	153
Autres dettes d'exploitation	**74 184**	**64 924**

4.12.2 Mouvements des produits constatés d'avance

(En milliers d'euros)	31/12/2019	variation	31/12/2020
PCA liés à l'étalement du C.I.R.	**3 924**	**(45)**	**3 879**
- CIR 2017	341	(341)	0
- CIR 2018	1 035	(690)	345
- CIR 2019	2 548	(1 019)	1 529
- CIR 2020	0	2 005	2 005
PCA liés aux abonnements	**47 138**	**3 831**	**52 031**
Total Produits Constatés d'Avance	**51 062**	**3 786**	**55 910**

Note 5 – Principaux composants du compte de résultat

5.1 Chiffre d'affaires

5.1.1 Principes comptables

Le Groupe génère du chiffre d'affaires provenant de deux sources :

- **L'abonnement et l'hébergement**

 Le Groupe commercialise un logiciel hébergé en mode SAAS sous forme de contrats d'abonnements de durées moyennes de 36 à 60 mois.
 Le chiffre d'affaires généré par ces contrats est reconnu prorata temporis.

- **Le Service**

 Le Groupe facture également des prestations de conseil, de formation, et d'assistance opérationnelle nécessaire à l'intégration du logiciel chez les clients. Le chiffre d'affaires sur les contrats de services est reconnu à l'avancement conformément à la méthode préférentielle préconisé par le CRC 99-02. Si les prévisions relatives aux contrats prévoient une perte, une provision est constatée pour tenir compte de la perte en fonction du stade d'avancement.

5.1.2 Chiffre d'affaires par nature des prestations

(En milliers d'euros)	**31/12/2020**	*%*	**31/12/2019**	*%*
Abonnement / Hébergement	61 972	*82%*	53 233	*75%*
Services	13 504	*18%*	17 995	*25%*
Total Chiffre d'affaires	**75 476**	***100%***	**71 228**	***100%***

5.1.3 Chiffre d'affaires par zone géographique

(En milliers d'euros)	**31/12/2020**	*%*	**31/12/2019**	*%*
France	55 635	*74%*	53 909	*76%*
Benelux	5 644	*7%*	5 258	*7%*
Danemark	4 701	*6%*	3 978	*6%*
Suisse/Allemagne	6 910	*9%*	6 158	*9%*
Autres	2 586	*3%*	1 925	*3%*
Total Chiffre d'affaires	**75 476**	***100%***	**71 228**	***100%***

5.2 Autres produits d'exploitation

5.2.1 Principe comptable

Les autres produits d'exploitation sont principalement constitués :

- de l'activation des dépenses de R&D (se référer à la note *3.2.1*) ;
- du Crédit d'Impôt Recherche ("CIR"). Le CIR est un dispositif fiscal visant à favoriser la recherche et le développement. Le CIR est déduit de l'impôt sur les sociétés à payer et la partie excédente est remboursée après trois années.
 La part de CIR correspondant aux frais de R&D activés est reconnue en autres produits d'exploitation au même rythme que l'amortissement de l'actif incorporel sous-jacent ;
- de la quote-part de reprise des subventions d'investissement.

5.2.2 Détail des autres produits d'exploitation

(En milliers d'euros)	**31/12/2020**	**31/12/2019**
Capitalisation des frais de R&D	13 111	13 075
Crédit d'Impôt Recherche	3 246	3 411
Autres (*)	494	336
Autres produits d'exploitation	**16 851**	**16 822**
() dont reprise de subventions*	*29*	*117*

5.3 Autres achats et charges externes

5.3.1 Détail des autres achats et charges externes

(En milliers d'euros)	**31/12/2020**	**31/12/2019**
Achats fournitures	(193)	(192)
Sous-traitance directe	(16 383)	(19 357)
Locations immobilières	(2 845)	(2 897)
Autres locations	(1 094)	(1 091)
Coûts IT	(1 752)	(1 905)
Honoraires	(1 940)	(1 674)
Coûts Marketing et promotionnels	(2 569)	(4 268)
Frais de déplacement	(787)	(2 361)
Autres charges externes	(4 220)	(2 631)
Achats et charges externes	**(31 783)**	**(36 376)**

5.4 Charges de personnel

5.4.1 Détail des charges de personnel

(En milliers d'euros)	**31/12/2020**	**31/12/2019**
Traitements et salaires	(39 758)	(36 777)
Charges sociales	(12 933)	(12 115)
Charges de personnel	**(52 691)**	**(48 892)**
Effectif moyen	*587*	*591*

5.5 Résultat financier

5.5.1 Détail du résultat financier

(En milliers d'euros)	**31/12/2020**	**31/12/2019**
Charge d'intérêts	(472)	(733)
Gains (pertes) de change	(156)	(37)
Provision Prime non conversion	(480)	(414)
Autres	(160)	(176)
Résultat financier	**(1 268)**	**(1 360)**

5.6 Résultat exceptionnel

5.6.1 Principe comptable

Les produits et charges exceptionnels présentent les éléments n'ayant pas de lien avec l'activité courante de l'entreprise.

5.6.2 Détail du résultat exceptionnel

(En milliers d'euros)	**31/12/2020**	**31/12/2019**
Plus et moins-values de cession d'actifs	(8)	174
Dotations et reprises exceptionnelles	(261)	(64)
Autres	8	(289)
Résultat exceptionnel	**(261)**	**(179)**

5.7 Impôts

5.7.1 Détail des impôts

(En milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Charge d'impôts exigibles	**(62)**	**(59)**
- France	0	0
- International	(62)	(59)
Variation d'impôts différés	**(19)**	**(125)**
- France	0	0
- International	(19)	(125)
Impôts sur les bénéfices	**(81)**	**(184)**

5.7.2 Preuve d'impôts

(En milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Résultat avant impôts	**(7 138)**	**(9 464)**
Taux théorique d'impôt	28,00%	28,00%
Charge d'impôt calculée au taux théorique	**1 999**	**2 650**
Eléments en réconciliation :		
- Impact du crédit d'Impôt	879	935
- Impôts différés non reconnus au cours de la période	(2 863)	(3 533)
- Impôts différés non reconnus au cours des exercices antérieurs	6	8
- Differences permanentes	(65)	(48)
- Effet des taux d'imposition	48	(91)
- Autres effets	(85)	(105)
Charge d'impôt comptabilisée	**(81)**	**(184)**
- Taux effectif d'impôt	**-1,14%**	**-1,94%**

Compte tenu des pertes de l'exercice et des pertes accumulées, il n'a pas été activé d'impôts différés sur déficits reportables relatifs à Talensoft SA.

Note 6 – Engagement hors bilan et autres informations

6.1 Engagements hors bilan

(En milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Nantissement de fonds de commerce	3 930	4 630
Contregarantie société caution bancaire BNP	13 500	-
Engagements relatifs aux contrats de crédit-bail (loyers restant à payer)	610	171
Engagements en matière de départ en retraite (1)	1 018	665
Mobilisation de la créance (créances de CIR et CICE)	8 272	4 689
Préfinancement de créances clients par la BPI	1 836	914

(1) : Hypothèses de calcul d'engagement de retraite : taux d'actuation de 0,34 % au 31/12/2020 et 0,77% au 31/12/2019 ; taux de charges patronales de 48 % ; turnover compris entre 0 % et 50 % en fonction de l'âge ; âge de départ à la retraite à 65 ans.

6.2 Relation avec les parties liées

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

6.3 Honoraires des commissaires aux comptes

(En milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Certification des comptes	130	120
Autres diligences	-	-
Total	**130**	**120**